

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

COMITE NATIONAL DE PREPARATION
DE LA CONFERENCE D' HABITAT II

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

RAPPORT NATIONAL
DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
03 - 14 Juin 1996
ISTANBUL - TURQUIE

DOCUMENT FINAL

Edition
Yaoundé, Mars 1996

SOMMAIRE

DESIGNATION	PAGES
Partie A : Introduction.....	3
1. Le processus.....	4
2. Les participants.....	7
Partie B : Evaluation et priorités.....	10
1. Le cadre général	11
2. Situation actuelle	17
3. Les vingt dernières années	40
4. Action 21 et la Stratégie mondiale du logement.	58
5. Problèmes prioritaires	60
Partie C : Plan d'action national	62
1. Stratégies et politiques	63
2. Buts	66
3. Activités	68
4. Suivi des progrès accomplis	76
5. Engagements	78
Partie D : Coopération et assistance internationale	84
Priorités et assistance sollicitée.....	85
ANNEXES :	87
1. Liste des Participants	88
2. Lexique	95

A - INTRODUCTION

I - PROCESSUS

.1. - MISE EN PLACE DES ATELIERS

Depuis Octobre 1994, le Cameroun s'est engagé dans le processus préparatoire à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains prévue à Istanbul en Turquie en Juin 1996.

A l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat, le 03 Octobre 1994, cinq Ateliers ont été mis sur pied en vue de faire une évaluation des actions menées depuis la Conférence de Vancouver, dans les différents secteurs concourant au développement des établissements humains à savoir :

- ◆ le logement
- ◆ l'environnement
- ◆ la gouvernance
- ◆ les risques naturels et catastrophes
- ◆ la pauvreté.

A cet effet, les participants ont eu à :

- amender le canevas de travail qui leur a été proposé ;
- élaborer un budget de fonctionnement ;
- élaborer un planning de travail ;
- identifier les sources d'informations.

Les ateliers ont été constitués essentiellement des acteurs impliqués dans la production ou l'amélioration du cadre de vie. Les participants ont dans chacun des ateliers, élu un bureau constitué de deux modérateurs et deux rapporteurs.

2. - FORMALISATION DU PROCESSUS PREPARATOIRE

Divers textes ont rendu formel le processus préparatoire du Cameroun à HABITAT II dont le plus important est le décret n°95/229/PM du 31 Mars 1995 du Premier Ministre, chef du Gouvernement, portant création du Comité National chargé de la préparation de la 2ème Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Ce décret prévoit quatre échelons de préparation, à savoir :

- Une Commission Nationale de Supervision présidée par le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Une Cellule de Coordination technique à composition élargie comprenant entre autres les administrations publiques, les collectivités locales, les ONG, les médias, le secteur privé et les universitaires. Les membres de cette cellule ont été nommés par arrêté n° 0285/Z.1/MINUH/H100 DU 07 Juillet 1995 complété par l'additif n°434 du 18 Août 1995.
- Des Sous-comités techniques initialement dénommés ateliers, également à composition élargie, chargés chacun en ce qui le concerne de présenter un rapport sectoriel sur les thèmes Logement, Environnement, Gouvernance, Risques naturels et catastrophes, Pauvreté, auxquels il faut ajouter un thème transversal intitulé "Femmes et Groupes sociaux vulnérables" dont la mise sur pied du comité technique s'est faite assez tardivement en raison de la nécessité ressentie par le CNUEH de mettre un accent particulier sur les problèmes spécifiques de ces groupes ;

5

Des Comités provinciaux également à composition élargie, travaillant sur les six thèmes suscités et dont la mise sur pied s'est faite au niveau de chaque province par arrêté du Gouverneur territorialement compétent.

Cette organisation structurelle a permis dans ce processus préparatoire, de tenir compte des problèmes spécifiques à chaque localité du Cameroun.

3. - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont évolué autour de 3 axes principaux :

- la préparation du rapport national assorti d'un plan d'action national ;
- la collecte des indicateurs sectoriels;
- la participation aux rencontres internationales.

3.1 Préparation du Rapport National :

Bien qu'intervenant dans un contexte de crise très marquée, le Cameroun s'est engagé à assurer une préparation de qualité à sa participation au sommet d'ISTANBUL. Le processus préparatoire mis en place s'est essentiellement préoccupé de faire le point aux niveaux national et provincial sur les actions et les politiques menées depuis la Conférence de Vancouver et à proposer un plan d'action national.

Au niveau national, les six sous-comités techniques ont produit chacun un rapport sectoriel. Au niveau provincial, des Sous-comités techniques ont élaboré des rapports provinciaux structurés à l'image du rapport national et comprenant entre autres une évaluation des actions prioritaires et l'élaboration d'un plan d'action provincial. Ces différents rapports ont servi de base à la préparation du rapport national.

Sur convocation du Comité national, tous les Chefs de services provinciaux de l'Architecture et l'Habitat, rapporteurs des Comités provinciaux préparatoires à Habitat II, ont été imprégnés des orientations du Secrétariat de Habitat II et des directives leur ont été données pour la bonne conduite des travaux en province.

Par ailleurs, le Comité National a encouragé et appuyé la mise en place d'une coalition des Organisations non Gouvernementales (O.N.G) et des Organisations Communautaires (O.C.) intervenant dans l'amélioration du cadre de vie et de développement urbain. Une quarantaine d'organisations camerounaises ont été impliquées dans le processus préparatoire.

3.2 Collecte des indicateurs urbains et de logement

Avec l'appui des organismes de recherche, des Universités, des ONG et des administrations pourvoyeuses de données urbaines, les différents Sous-comités techniques ont procédé, à la collecte des indicateurs du développement urbain et du logement disponibles pour cinq villes camerounaises. Ces données partielles ont enrichi le rapport provisoire que le Comité National a élaboré en Avril 1995.

Le Cameroun a bénéficié d'un appui du CNUEH à travers l'intervention de courte durée d'un expert international qui a aidé les modérateurs et les rapporteurs des sous-comités techniques à mieux appréhender les problèmes des indicateurs urbains et du logement. Cet appui a également porté sur le recrutement de deux experts nationaux

devant approfondir le travail de collecte des indicateurs pour les villes de Douala et de Yaoundé. 6

3.3 Participation aux rencontres internationales

Le Directeur de l'Architecture et de l'Habitat a participé en avril 1994 à Nairobi à la première rencontre des Ministres Africains chargés des Etablissements Humains pour la préparation d'Habitat II.

Sous la conduite du Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme et à l'Habitat chargé des Domaines, des délégations du Cameroun ont participé aux rencontres préparatoires de Brazzaville (Avril 1995) et de Nairobi (Avril - Mai 1995) au cours desquelles, a été présenté un rapport provisoire sur le niveau d'avancement des préparatifs du Cameroun.

Du 16 au 18 Octobre 1995, une délégation conduite par le Vice-Premier Ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat a pris part à la rencontre régionale de Johannesburg pour l'harmonisation de la position africaine.

Du 05 au 16 Février 1996, une délégation conduite par le Vice-Premier Ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat a participé à New York aux travaux de la troisième session de fond du Comité préparatoire de la conférence HABITAT II.

II LES PARTICIPANTS :

Conformément aux recommandations du Secrétariat Général de Habitat II, sur la préparation du Rapport National, le Cameroun aura ratissé large pour avoir mis à contribution un large éventail d'acteurs venant d'horizons divers. La contribution directe ou indirecte de ces acteurs tant au niveau national qu'au niveau local dans le processus préparatoire aura été fort déterminante.

1- LES AUTORITES GOUVERNEMENTALES

A L'échelon national à travers la commission nationale de supervision constituée des Chefs de départements Ministériels, les autorités gouvernementales ont donné l'impulsion nécessaire pour saisir l'importance de l'enjeu et la dimension du projet, suscitant ainsi l'intérêt général aussi bien de la part des professionnels et experts que de la part des différents maillons de la chaîne sociale.

A l'échelon local, les Gouverneurs et responsables des administrations décentralisées se sont fait l'écho des initiatives prises au niveau national tout en y apportant leur cachet particulier en tenant compte des réalités du contexte local.

2 - LES COLLECTIVITES LOCALES-

La participation des collectivités locales a été enregistrée au niveau des Sous-comités techniques nationaux et provinciaux. Parce que, confrontés au quotidien aux problèmes des Etablissements Humains sur le terrain et face aux populations, les représentants des municipalités ont marqué les travaux du sceau du réalisme et du sens pratique.

3 - LES ONG ET LES O.C.

De même, les Organisations Non Gouvernementales et les Organisations Communautaires de base se sont impliquées dans le processus préparatoire :

- au niveau national, dans les sous-comités techniques et dans une coalition nationale des ONG, travaillant de façon indépendante.

- Au niveau local, dans les sous-comités et les comités provinciaux.

- au niveau international, dans les forums internationaux organisés en marge des concertations gouvernementales.

4- LES AUTORITES TRADITIONNELLES ET RELIGIEUSES

La participation des autorités traditionnelles garantes de l'ordre traditionnel et culturel des communautés sociales de base, a été essentiellement assurée à travers les consultations menées sur le terrain par les membres des sous-comités techniques et des comités provinciaux.

8

Celle des autorités religieuses s'est manifestée uniquement à travers les consultations individuelles des participants aux travaux.

5 - LES MEDIAS

A tous les niveaux, local, national et international, la radio, la télévision et la presse écrite ont été les instruments essentiels d'information et de mobilisation des ressources humaines et intellectuelles nécessaires. De plus, les journalistes et hommes de média se sont parfois investis dans les travaux des sous-comités techniques provinciaux et nationaux.

6 - LE SECTEUR PRIVE

La société civile, les entrepreneurs privés, acteurs ou intéressés par la promotion des Etablissements Humains, n'étaient pas en reste. Lorsqu'ils n'ont pas pu prendre part aux travaux, ils ont fait valoir leurs observations et leur point de vue, à travers les conférences, tables rondes et séminaires auxquels ont participé certains membres des sous-comités techniques et même à travers des consultations restreintes menées par ceux-ci.

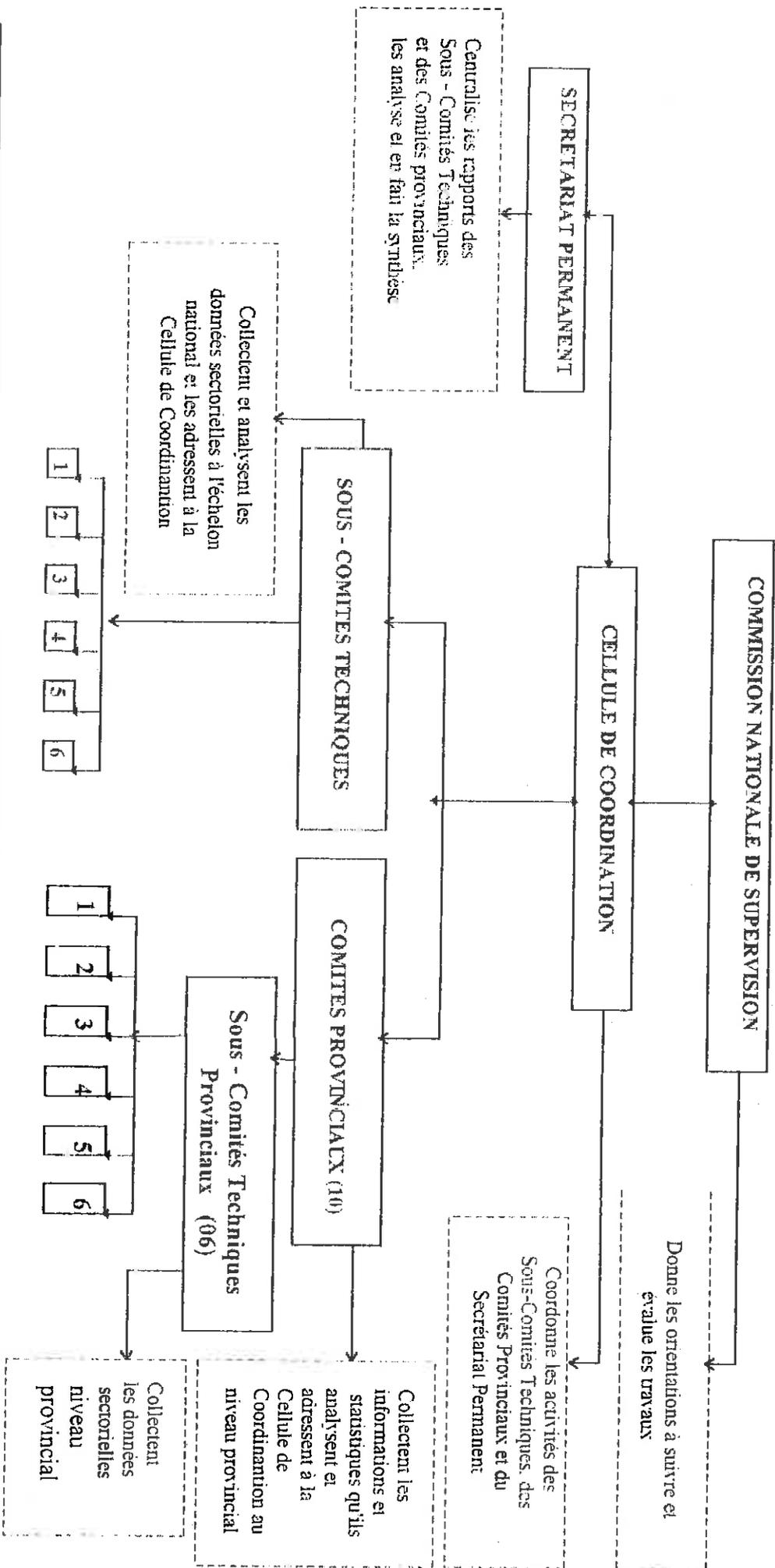
7 - LES FEMMES

A tous les niveaux du processus préparatoire du Cameroun à Habitat II, les femmes ont fait entendre leurs voix.

Elles étaient non seulement représentées dans les sous-comités techniques nationaux et provinciaux, mais aussi elles ont eu droit tant au niveau provincial qu'au niveau national à des sous-comités spécifiques à leurs problèmes.

Elles ont également été la voix des groupes sociaux vulnérables

COMITE NATIONAL PREPARATOIRE A HABITATI



INTER-EMENTS: Secteur public, Secteur privé, ONG, OC, Associations, Autorités locales, Syndicats, Universitaires, Groupes sociaux spécifiques.

B - EVALUATION ET PRIORITES

I - CADRE GENERAL

1.1 Situation Géographique et milieu naturel

Situé au fond du Golfe de Guinée, au dessus de l'équateur, le Cameroun est compris entre le 2ème et le 13ème degré de latitude Nord. Il couvre une superficie de 475000 km² dont 465.402 Km² de terre ferme. Le relief présente une prédominance de hautes terres, 63% de la superficie totale qui se situe au dessus de 600m d'altitude. Le point culminant du pays étant le mont Cameroun avec 4070m d'altitude. Les basses terres sont plus étendues au Nord et dans les régions côtières.

Le climat est dominé par deux grandes tendances : un climat équatorial et un climat tropical.

La végétation représente un condensé de celle de l'Afrique intertropicale avec la forêt humide méridionale, la savane centrale, la forêt et la prairie des montagnes.

1.2 Population :

Depuis deux décennies, La population du Cameroun croît à un taux de 2,9%. Le dernier recensement de la population a été effectué en 1987 ; en 1996, cette population est estimée à 13.658.000 habitants[65], avec 51% de femmes.

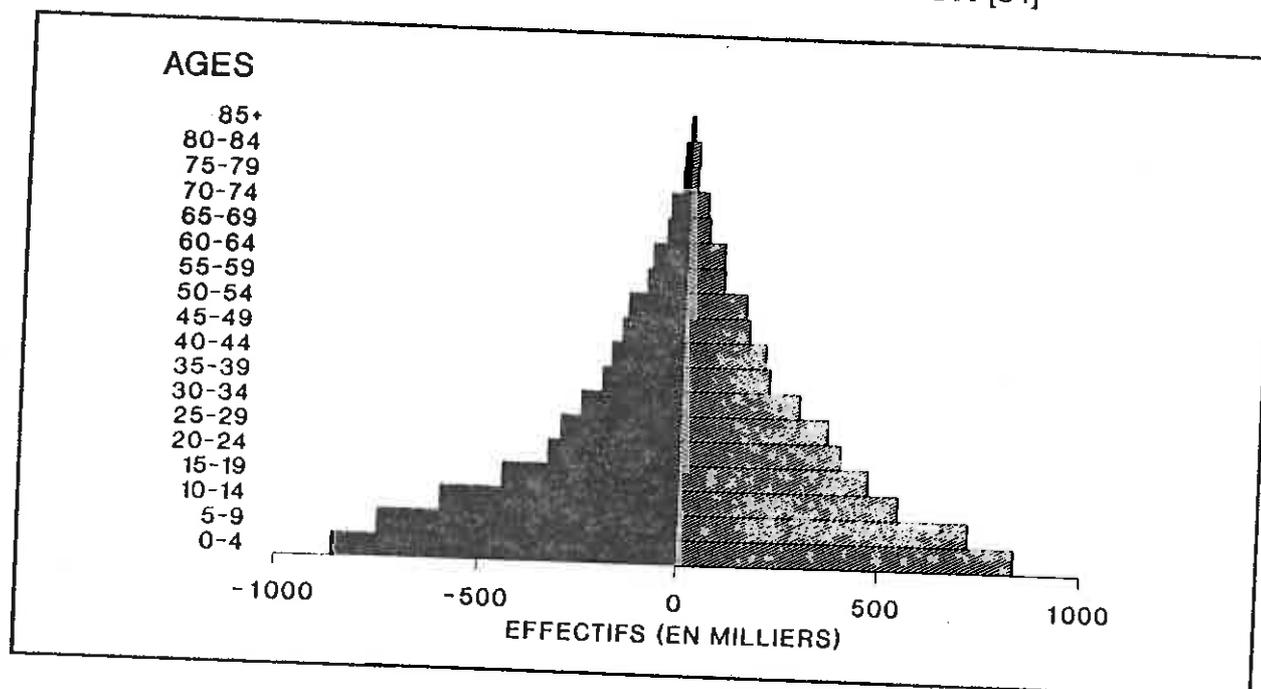
1.2.1. Répartition

La répartition par âge de cette population fait ressortir :

- 48.2% de moins de 14 ans
- 48.8% compris entre 14 ans et 64 ans
- 3,0% de plus de 65 ans.

[]

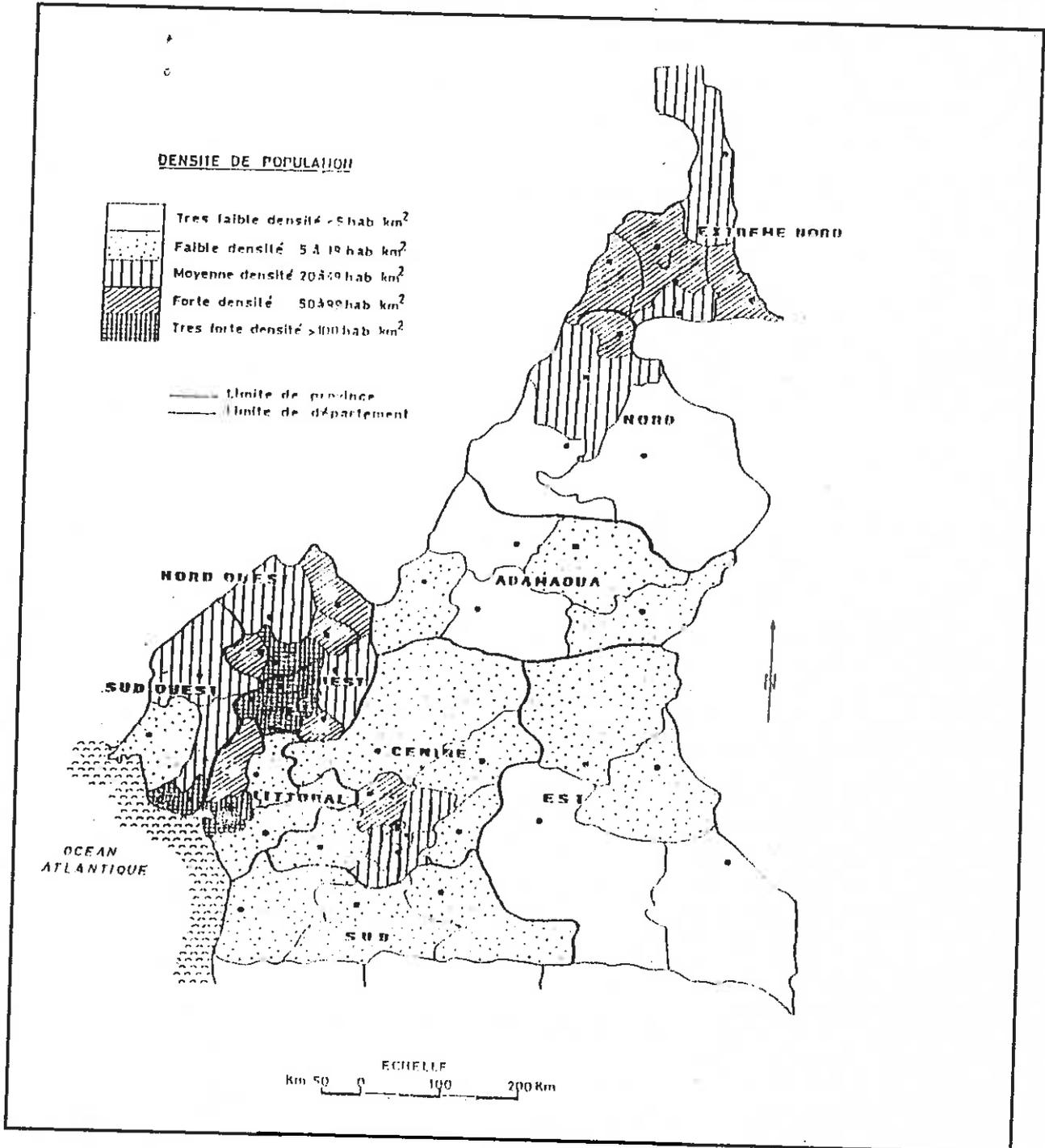
PYRAMIDE DES AGES DU CAMEROUN [84]



1.2.2* Densité

Sur le plan de la répartition spatiale, la population est très disséminée sur l'ensemble du territoire. Alors que les Provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Extrême Nord connaissent des fortes densités (> 40 hab./Km²), certaines régions sont en revanche, sous-peuplées (moins de 10 hab./Km²) à l'instar des Provinces du Sud et de l'Est particulièrement.

CARTE DE DENSITE DES POPULATIONS PAR DEPARTEMENT[84]



1.3 Contexte socio-économique

Dès son accession à l'indépendance, le Cameroun a élaboré et mis en place diverses stratégies de développement économique par le biais, d'une part, des plans quinquennaux de développement économique, social et culturel et d'autre part d'une politique d'aménagement du territoire s'appuyant sur un développement régional à partir des unités locales homogènes ou interférentes dans le but d'assurer une répartition harmonieuse des hommes et des activités sur le territoire.

La principale priorité accordée aux plans quinquennaux visait la promotion des produits d'exportation et l'intensification de l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles en vue de générer des devises pour le financement des autres secteurs de l'économie.

Après avoir connu une croissance économique remarquable avec un taux de croissance annuel moyen du PIB de 7,5% de 1980 à 1985, le Cameroun a opté avec l'appui des institutions de Bretton Woods pour l'ajustement structurel comme stratégie de sortie de la récession économique qu'il subit depuis les années 1985/1986. Ceci s'est traduit par un effet d'ajustement interne et externe pour adapter son économie à la mondialisation qu'enregistre l'économie internationale. L'ajustement interne a permis d'importantes restructurations de l'économie visant à l'adapter aux grands courants économiques mondiaux avec la substitution du système d'économie de marché à celui d'économie centralisée et administrée :

- la libéralisation de l'économie,
- le désengagement de l'Etat et la privatisation des établissements du secteur public et parapublic,
- le redressement du système financier,
- la réforme du code des investissements et du code du travail.

Cet ajustement a été complété par un ajustement monétaire en Janvier 1994, car il s'est avéré qu'une stratégie d'ajustement basée exclusivement sur les mesures de corrections internes n'a pu renverser le déclin de l'activité et l'évolution défavorable des indicateurs. Le secteur urbain en particulier n'a pas été épargné et la situation déjà précaire des conditions d'habitat se sont aggravées. En effet, avec une forte croissance urbaine de l'ordre de 6%, et les conditions économiques et sociales de plus en plus difficiles, les problèmes d'urbanisation se posent avec plus d'acuité, particulièrement dans les deux grandes métropoles, Yaoundé et Douala, qui concentrent à elles seules, plus du tiers de la population urbaine. L'occupation anarchique des terrains et le développement inorganisé des établissements humains y sont plus marqués en dépit de l'intervention des institutions chargées par le Gouvernement de produire des logements et des terrains urbains. Leurs performances, largement tributaires de l'appui que leur a accordé le Gouvernement sous la forme de subventions directes et indirectes, se sont détériorées avec les restrictions budgétaires.

Les effets de la crise économique et de l'ajustement structurel ont particulièrement touché les ménages urbains et provoqué une chute de l'activité économique en milieu urbain avec la baisse du niveau de vie et la précarité des conditions de logements.

Sous le double effort d'ajustement interne et externe, l'économie camerounaise a réagi favorablement en s'adaptant au phénomène de mondialisation de l'économie de telle sorte qu'elle a enregistré une croissance positive estimée à 3,3% en terme réel en 1994/1995, une valeur accrue des exportations, une balance commerciale positive. Tout ceci permet donc de jeter les bases d'un plan de relance économique à moyen terme qui s'articulera autour d'un programme d'investissement intensif et volontariste, dans le but

d'affermir la croissance, vaincre le chômage, protéger l'environnement, renforcer l'intégration et la coopération régionale et internationale.

Pour consolider cette reprise de la croissance, les autorités camerounaises viennent de présenter au F.M.I. un programme de stabilisation et de relance économique, pour l'exercice 1995/1996, visant une croissance de 5%, la maîtrise de l'inflation à moins de 8%, un traitement approprié de la dette extérieure et intérieure, la relance de l'investissement notamment dans le domaine des infrastructures routières, de la production agricole et industrielle, sans oublier les secteurs sociaux de l'éducation et de la santé.

Ce programme devrait viser également l'amélioration des revenus de toutes les catégories sociales ainsi que la poursuite des réformes déjà engagées pour la libéralisation de l'économie, l'accélération du processus de désengagement de l'Etat et de privatisation du secteur public et parapublic, le redressement du système financier et la protection des consommateurs.

II - SITUATION ACTUELLE

Ce chapitre présente un état des lieux et des tendances actuelles des établissements humains au Cameroun, analysés à travers les cinq secteurs concourant à leur développement, à savoir :

- L'environnement,
- La gouvernance,
- Les risques naturels et catastrophes
- Le logement
- La pauvreté.

Le thème transversal "Femmes et groupes sociaux vulnérables" balaie les cinq secteurs ci-dessus évoqués. En effet, pour chaque secteur examiné, un accent particulier a été mis sur les problèmes spécifiques de ces groupes dont une présentation suit.

II 1_FEMMES ET GROUPES SOCIAUX VULNERABLES

* Les femmes :

Évaluées à 51% de la population lors du recensement de 1987, les femmes atteindraient en 1996, 52,1% d'après les estimations du Ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI).

* Les groupes sociaux vulnérables

Les groupes sociaux vulnérables sont des catégories sociales qui, pour des raisons économiques, sociales, sociologiques ou des handicaps physiques ou mentaux, sont incapables de satisfaire partiellement ou totalement les besoins vitaux (se loger, se nourrir, se soigner, s'instruire, travailler, se déplacer, ...). Ce sont finalement des groupes sociaux qui ont besoin d'une assistance sur les plans légal, réglementaire, juridique, institutionnel, financier, etc.

Les groupes sociaux vulnérables identifiés suivant ces critères comprennent :

- Les pauvres
- Les invalides : tous les handicapés physiques, moteurs et mentaux, les sourds, les muets, les aveugles, etc. ;
- Les chômeurs, les personnes âgées, les pauvres;
- Les délinquants, drogués, prostituées, prisonniers ;
- Les enfants, élèves et étudiants ;
- Toutes les victimes des grandes maladies et épidémies qui nécessitent une assistance temporaire ou prolongée pour elles-mêmes ou leurs enfants, ainsi qu'une réinsertion sociale : lépreux, tuberculeux, les victimes de la maladie du sommeil, du SIDA etc.

Quelques unes de ces catégories représentent des proportions non négligeables :

. Les handicapés de tous ordres

Recensés à 92.198 en 1984/1985 sur l'initiative du MINASCOF, ils représentent 10‰ de la population.

· Les pauvres

Ils représentent 30 à 40% de la population totale.

· Les enfants et les jeunes

Les enfants de 0 à 14 ans sont estimés à 48,2% en 1996[65] la population âgée de moins de 20 ans est estimée en 1996 à 56%.

· Les personnes du troisième âge[81]

Les personnes âgées de plus de 60 ans sont estimées à 5,8% de la population en 1976 (MINPAT).

· Les prisonniers

D'après les données du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), au 30 Juin 1993, le nombre de prisonniers s'élevait à 15.128 personnes dont 427 mineurs.

· Les réfugiés[46]

Leur nombre a été évalué à 1862 personnes en Janvier 1995, parmi lesquelles 510 sont déclarées au Haut Commissariat pour les Réfugiés (H.C.R.).

On estime que les femmes et les groupes sociaux vulnérables, représentent plus de 75% de la population camerounaise

II - 2. ENVIRONNEMENT

II - 2.1 Eau - Assainissement - Drainage

1 - L'eau

Les ressources intérieures en eau renouvelable par an sont estimées à 18500m³/an au Cameroun. Cependant, le taux d'accès de la population à l'eau potable reste limité à 32% en moyenne. Sur les 20 principales villes du pays, ce taux varie entre 31% (Bertoua) et 90% (Limbé).

A côté des branchements individuels, existent des branchements collectifs par le biais de bornes-fontaines, pour la plupart payantes dans les grandes villes (Yaoundé surtout) et gratuites ailleurs. Environ 150 bornes fontaines payantes sont fonctionnelles sur l'ensemble du territoire.

Le tableau ci-dessous donne les modes d'approvisionnement en eau dans trois villes du pays. :

Tableau: Mode d'approvisionnement en eau dans trois villes du Cameroun[33] [34] [35]

Villes	Abonnement	Sous-traitance	Bornes fontaines	Puits et sources
Douala (1995)	41,0%	8,0%	41,0%	10,0%
Yaoundé (1993)	49,7%	24,6%	11,0%	14,7%
Mbalmayo(1988)	30,0%	15,0%	10,0%	45,0%

Les puits sont en général construits de manière sommaire et le plus souvent dans un rayon de moins de 20m des latrines.

Le contrôle de la qualité de l'eau était autrefois assuré par les services d'hygiène des mairies. Depuis 1986, ces analyses sont rendues impossibles à cause de la rareté des moyens financiers. Le suivi du contrôle de la qualité de l'eau est assuré depuis cette date uniquement par la Société Nationale des Eaux (SNEC) qui est aussi le seul distributeur.

Dans le monde rural, les indications disponibles confirment que l'accès à l'eau potable connaît une dégradation qui tend à s'aggraver avec la baisse des investissements, la croissance démographique et la mauvaise exploitation des ouvrages dues aux problèmes de maintenance (en 1989, on dénombrait 60% des pompes à main, 40% des motopompes et 35% de systèmes gravitaires qui étaient hors d'usage), et de diversité des technologies.

2 - L'assainissement

Les eaux usées des ménages

Leur traitement se fait plus ou moins bien en fonction du mode d'assainissement adopté. La prépondérance des latrines à fond perdu et la promiscuité qui existe surtout en milieu urbain concourent à une pollution des eaux souterraines et de surface. Dans les grandes villes, la proportion des ménages utilisant les fosses septiques est importante mais l'utilisation des latrines par 60% des ménages à Douala est beaucoup plus préjudiciable compte tenu de la situation de cette ville par rapport à la mer et au niveau de la nappe qui se trouve généralement à moins de 2m de la surface.

Le tableau ci-dessous présente les modes d'assainissement utilisés dans quelques villes du pays.

Tableau: Mode d'assainissement[33] [34] [35]

Type d'aisance	Fosse septique	Latrines	Réseau d'égoût
Yaoundé (1993)	26,0%	72,4%	1,6%
Douala (1995)	38,0%	60,0%	2,0%
Mbalmayo (1988)	15,0 %	85,0%	0,0%

Les effluents industriels

Les cours d'eau sont généralement utilisés comme exutoires pour le déversement des déchets liquides industriels.

En effet plusieurs établissements industriels (Brasseries, raffinerie de pétrole, dépôt de produits pétroliers, fabrication du latex, complexes chimiques (savonnerie), sucrerie, etc., déversent leurs eaux usées dans la nature, le plus souvent sans traitement préalable.

Une récente enquête du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie menée à Douala a permis d'observer des effluents particulièrement pollués.

Secteur d'activité	Température °C	Ph	MES(mg/l)	DCO (mg/l)
Industrie brassicole I	45	6,30 - 10	2100 - 4700	1090 - 7680
Industrie brassicole II	60	9 - 10	518	10230
Cotonnière industrielle	38	10 - 13	530	1537
Savonnerie	> 60	> 13	535	1537
Industrie métallurgique	28	10,10	76	-
Industrie agro-alimentaire	28	6,08	118,75	1165

3 - Le drainage

Les drains primaires sont constitués des cours d'eaux qui sont constamment pollués par le rejet anarchique des ordures ménagères et autres débris. A l'occasion des grandes pluies, on assiste à des inondations régulières surtout dans les zones marécageuses. La situation est beaucoup plus préoccupante dans la ville de Douala où le relief est monotone et l'altitude générale assez faible (10 à 20m et même moins de 0m à certains endroits).

En dehors des vallées aménagées dans les villes de Douala et Yaoundé, le réseau primaire est mal entretenu, ce qui a pour conséquence :

- la stagnation des eaux de surface qui favorise le développement des moustiques et des autres insectes nuisibles ;
- les inondations ;
- la dégradation des infrastructures urbaines ;
- etc.

Les réseaux secondaires et tertiaires sont pour l'essentiel constitués d'ouvrages artificiels (caniveaux, fosses, etc...) aménagés le long des voies. En général, il sont insuffisamment entretenus.

Sur le plan institutionnel, le cadre actuel est caractérisé par une imprécision des textes réglementaires existants; ce qui limite les actions des administrations et des organismes dans le secteur.

II - 2.2 Gestion et Traitement des déchets solides

1 - La collecte

Les techniques actuelles de collecte utilisées dans les principales villes du pays ne prennent pas suffisamment en compte la situation des villes et les contraintes physiques (densité d'occupation du sol et accessibilité à la parcelle) ; ce qui réduit considérablement le taux de desserte dans les villes où le service de collecte est encore fonctionnel : 62% à Douala et 20% à Yaoundé en 1995. Le reste des ménages a le choix entre les décharges sauvages, les rigoles ou les cours d'eaux et l'incinération sauvage pour éliminer leurs déchets comme indique le tableau suivant :

Tableau : Lieu de dépôt des déchets des ménages

VILLE	Bacs	Décharges sauvages	Cours d'eau et caniveaux	Voies publiques	Autres
Douala[34]	59,0%	14,0%	9,0%	3,0%	15,0%
Yaoundé[35] [36]	9,9%	41,2%	10,6%	33,9%	4,4%

Dans les petites villes aucun système n'est mis en place pour assurer la collecte des ordures. Mais l'ampleur du problème est moindre en raison de certaines conditions locales (faibles densité d'occupation de l'espace, promiscuité des zones rurales, etc....).

2 - Le traitement

La mise en décharge

La mise en décharge qui est la méthode par excellence d'élimination des déchets solides dans nos pays est imparfaitement exploitée. Là où il y a une décharge fixe, elle est le plus souvent mal utilisée. Dans la plupart des villes, il n'existe pas de décharge municipale. Les déchets, lorsqu'ils sont ramassés, sont déversés dans les décharges de fortune spontanément créées.

Une proportion non négligeable des déchets solides est recyclée soit sous forme d'amendement organique en ce qui concerne les matières putrescibles, soit sous forme d'objets utilitaires pour les autres déchets.

Le compostage

Le compostage, comme mode de traitement des ordures ménagères, est peu répandu. Avec l'appui des bailleurs de fonds, des Organisations non Gouvernementales tentent d'étendre cette technique de traitement à Yaoundé, où il existe actuellement 15 sites décentralisés traitant 2,5% de production totale des déchets. A Bafoussam, 5 unités sont aussi mises en place et traitent environ 4% de la production.

3 - Cadre institutionnel

En principe, aux termes de la loi, l'enlèvement des ordures ménagères relève des municipalités, on observe qu'à Yaoundé et à Douala où existent les communes d'arrondissement et la communauté urbaine, des conflits de compétence apparaissent, en raison de l'imprécision des textes régissant ces structures.

Le service se caractérise également par une intervention régulière de l'Etat. C'est le cas à l'heure actuelle avec le Programme Social d'Urgence mis en oeuvre par le Ministère de l'Economie et des Finances dans les villes de Yaoundé et Douala.

4 - La gestion des autres déchets

Ne sont concernés ici que les déchets des industries et des hôpitaux, les déchets des marchés étant évacués en même temps que les ordures ménagères.

Dans le cas des villes de Yaoundé et Douala, la collecte des déchets industriels est opérée par des entreprises spécialisées. Toutefois, comme pour les ordures ménagères, ces déchets sont déversés dans des décharges non contrôlées. Parfois, certaines entreprises déposent leurs déchets dans les bacs à ordures le long des rues. D'autres encore (exemples : les Brasseries du Cameroun) produisent des déchets qui sont réutilisés ou recyclés (drêches).

Les déchets spéciaux des hôpitaux ne font pas l'objet de soins particuliers, seuls quelques hôpitaux à Douala et Yaoundé (6 sur 164) disposent d'un incinérateur pour éliminer ce type de déchets. Pour les autres hôpitaux, l'élimination se fait en même temps que les ordures ménagères avec tous les risques que cela comporte (blessure des agents, contamination par les germes pathogènes).

II. 2 3 Voirie - Circulation - Transport

La situation actuelle en matière de voirie urbaine dans les villes camerounaises se caractérise par d'importants besoins, particulièrement aigus à Douala et Yaoundé. Le réseau de voiries est sous-dimensionné ; le réseau d'artères principales est largement en deçà des besoins estimés par les schémas directeurs ; la plupart des voies, faute d'entretien, sont dans un état de dégradation avancé...

Les difficultés de respect des orientations et prescriptions des plans d'urbanisme débouchent sur une implantation anarchique des activités et des gares routières peu propices à une planification de la circulation.

Pour ce qui est du transport urbain, l'activité est entièrement aux mains du secteur privé. Il se fait avec les taxis traditionnels mais également à l'aide de minibus dont l'apparition est cependant récente. D'une manière générale, le secteur est encore en train de se restructurer après la fermeture de la seule entreprise de transport public de masse. Les zones périurbaines jusque là desservies par le transport public semblent rencontrer quelques difficultés liées non seulement à l'état de la voirie mais également à leur éloignement du centre-ville. Pour l'heure, elles sont prises d'assaut par le secteur informel, le transport clandestin avec des véhicules individuels ou des motos-taxis.

Pour toutes ces raisons, la circulation dans les grandes villes se concentre sur quelques artères des voies principales. Les voies rapides étant peu nombreuses, la circulation se fait à travers les quartiers encombrés du centre-ville, créant des bouchons aux heures de pointe. L'absence d'aires appropriées pour le stationnement des taxis ou des engins motorisés, les petits commerçants installés le long des voies, les piétons, etc., en rajoutent aux difficultés de circulation.

Conséquences sur l'environnement

Au plan environnemental, les conséquences de la situation ci-dessus décrite se situent principalement à deux niveaux :

- La fourniture réduite des autres services urbains notamment le drainage, l'évacuation des ordures ménagères et l'approvisionnement de ces réseaux ;

- L'accentuation de la pollution due au vieillissement des véhicules en raison des conditions rudes d'exploitation imposées par la médiocrité du réseau.

II - 2.4 - Téléphone

La capacité des installations dans les villes de Douala et Yaoundé a été multipliée et devrait permettre de tenir jusqu'à l'horizon 2010. Sur l'ensemble du pays, le nombre d'abonnés est de 61.000.

Toutefois, le réseau de desserte dans les villes notamment celles de Yaoundé et Douala, malgré les importants investissements opérés pour augmenter la capacité nominale, ne permet pas de satisfaire une forte demande locale.

II- 2.5 - Energie

1 - Situation

Le taux d'accès des populations aux différentes sources d'énergie est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau Taux d'accès des populations aux différents types d'énergie en % (1988)^[*]

TYPE ENERGIE	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE DU PAYS
Gaz butane	11,95	0,86	5,91
Electricité	46,02	4,24	25,51
Pétrole lampant	56,10	82,70	70,47
Charbon de bois	26,60	63,65	31,12
Bois de feu	48,21	85,87	68,5

Le taux de couverture en électricité s'est amélioré dans les villes avec les projets de densification des réseaux mis en place par la Société Nationale d'Electricité (SONEL). Le tableau suivant donne la situation en 1990/91 dans une dizaine de villes du pays du Cameroun.

Tableau : Taux de couverture en électricité en 1990/1991^[**]

VILLE	NBRE D'ABONNEMENTS BASSE TENSION	NBRE D'ABONNEMENTS MOYENNE TENSION	TOTAL	NOMBRE DE MENAGES	TAUX DE COUVERTURE
Douala	93 439	429	93 868	174 399	80,3%
Yaoundé	66 840	169	67 009	147 668	73,7%
Edéa	7 354	13	7 367	12 807	70,0%
Ngaoundéré	4 766	19	4 785	17 959	49,8%
Limbé	5 971	18	5 989	10 251	70,0%
Garoua	8 889	46	8 935	34 559	38,0%
Kumba	6 147	11	6 158	16 130	57,2%
Kribi	2 927	18	2 945		
Bamenda	14 507	19	14 526	25 339	72,0%
Nkongsamba	10 621	67	10 688	19 651	70,3%

[*] Sources : MINMEE . Plan énergétique national

[**] Sources : SONEL . Fichier des abonnés

Selon les données disponibles, le taux de couverture des ménages (proportion des ménages ayant accès à l'électricité par rapport au total des ménages) en électricité pour les 10 villes, varie entre 38% (Garoua) et 80% (Douala).

2 - Impact Environnemental

Chacune des sources d'énergie produite au Cameroun a un impact indéniable sur l'environnement. La prédominance du bois (comme source d'énergie) dans le bilan énergétique national, le rythme de déforestation et les efforts très limités de régénération font que le Cameroun est concerné par l'effet de serre.

L'électricité, quoi qu'étant considérée comme une énergie propre, n'en présente pas moins d'importants risques environnementaux liés aussi bien aux équipements de production qu'au transport. En effet, les barrages de retenue d'eau, non seulement entraînent des déplacements de populations et des inondations des cultures et des biens, sont également le siège des vecteurs de paludisme, de bilharziose et d'onchocercose.

II- 2.6- Maîtrise de l'occupation de l'espace

A ce jour, environ 30% de la population urbaine vit dans des quartiers viabilisés. Le reste vit et travaille dans des quartiers sous-structurés et/ou lotis de manière anarchique. Les efforts financiers considérables déployés dans le cadre du Vème Plan quinquennal de développement n'ont pas permis de faire face à la forte croissance urbaine qui a entraîné la densification des quartiers centraux et une urbanisation diffuse des zones périphériques.

Tout cela a pour conséquence de limiter l'accès aux services urbains de base.

II- 2.7 - Qualité des habitations

Le recensement général de la population et de l'habitat de 1987 observe que "les conditions de logement des ménages se sont nettement améliorées" par rapport à 1976. Cette situation se traduit par une plus grande utilisation des matériaux durables aussi bien au niveau des murs que du toit et du sol.

Ainsi, en 1987, 16% des logements du pays et 31,9% de ceux des villes ont des murs en parpaings de ciment, pierre de taille, béton ou briques de terre cuite. En 1976, ces proportions étaient de moitié.

Sur l'ensemble du pays, 70% de logements ont leurs toits couverts de tôles, tuiles ou béton. Cette proportion est de 95% en zone urbaine contre 54% en zone rurale.

En ce qui concerne le revêtement du sol, 37% des logements avaient en 1987, un sol en carreaux ou ciment contre 20% seulement en 1976.

II -2.8 Les problèmes alimentaires

On estime qu'au Cameroun la sécurité alimentaire est de l'ordre de 95%. Cependant, on constate quelques disparités selon qu'on se trouve dans telle ou telle région, que l'on est en ville ou à la campagne.

1 - Approvisionnement des villes

Pour ce qui est de la couverture des besoins alimentaires des populations urbaines on observe généralement cinq grands ensembles :

- Douala :

La ville de Douala ne s'est pas implantée dans une région à vocation agricole. L'approvisionnement de cette ville se fait donc par véhicules à partir du couloir du Moungo ou des zones relativement lointaines de l'Ouest et du Sud-Ouest distantes de 250 à plus de 300 kilomètres.

- Yaoundé :

L'approvisionnement de la ville se fait de la même manière qu'à Douala. La ville dispose également d'un arrière-pays agricole, mais le mauvais état des routes provoque un renchérissement des prix des produits sur le marché.

- Les métropoles provinciales :

Les métropoles provinciales généralement dans l'ensemble éprouvent peu de difficultés à s'alimenter en produits vivriers du fait de la vocation rurale effective des régions dans lesquelles elles se trouvent. C'est ici que l'autoconsommation est la plus marquée. Toutefois il arrive que certaines d'entre elles connaissent des difficultés d'approvisionnement dues à la concurrence des grandes villes, qui grâce au phénomène de revendeuses offre des prix plus intéressants et résolvent souvent les problèmes de stockage. C'est le cas par exemple de Bafoussam ou de Bouéa.

Les villes secondaires :

L'approvisionnement de ces centres urbains ne pose pas généralement de problèmes en ce qui concerne les produits vivriers du fait de leur vocation rurale très prononcée. Le véritable problème de ces centres urbains secondaires est l'approvisionnement en produits alimentaires d'origine industrielle (riz, huiles, etc.).

Les villes du Nord-Cameroun :

L'approvisionnement des villes de cette partie du pays pose des problèmes particuliers à cause du contexte écologique. En effet cette région (notamment les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord) est sujette à des catastrophes naturelles liées aux phénomènes de sécheresse, de désertification et d'insectes.

2 - La production Alimentaire Urbaine

Les villes de Yaoundé et Douala ne produisent pas de denrées alimentaires, tout au moins de manière substantielle. En raison de la baisse des revenus des citoyens, on assiste à un phénomène de ruralisation qui se traduit par la production alimentaire dans les périmètres urbains. A Douala, le phénomène touche surtout les zones périphériques alors qu'à Yaoundé, même le centre de la ville n'est pas épargné. Ces productions concernent surtout les céréales (maïs) et les cultures maraîchères de bas-fonds.

3 - Les contraintes à l'approvisionnement des villes

La disponibilité des denrées alimentaires dans les villes est fonction de la production, de la répartition régionale et des circuits de distribution des produits alimentaires, des possibilités de stockage, de conditionnement et de transformation.

Dans la plupart des cas sauf peut-être dans les localités de production où l'organisation des marchés est informelle, les centres urbains ne disposent pas d'infrastructures suffisantes pour la commercialisation des vivres ou produits animaux. Là même où les infrastructures suffisantes ont été créées et modernisées, leur utilisation est hypothétique au profit du commerce des rues. On estime pour l'ensemble du pays des possibilités de stockage de 30.000 tonnes, alors que les pertes dues aux mauvaises conditions de stockage varient entre 30 et 40%.

4 - Le contrôle des denrées alimentaires

La réglementation sur le contrôle des produits alimentaires reste incomplète. Les normes utilisées sont généralement internationales. L'élaboration des textes est conduite par les ministères de la Santé et du Développement Industriel et Commercial, ainsi que par le Centre Pasteur.

Le contrôle des denrées alimentaires est exécuté sur toute l'étendue du territoire par le personnel du service d'hygiène public affecté dans les provinces, les préfectures, les arrondissements et les districts. Les agents du service d'hygiène exécutent ce contrôle en même temps qu'ils font l'inspection d'hygiène suivant un programme préalablement établi.

Le contrôle est effectué au niveau des marchés, des boutiques, des échoppes, des poissonneries, des boucheries, des débits de boissons, des hôtels, des restaurants, des gargotes, des établissements de transformation des produits, des magasins de gros et de détail. Il concerne les produits locaux et importés.

II - 2.9 Femmes et Groupes Sociaux Vulnérables et Environnement

La femme camerounaise est un maillon central dans la gestion de l'environnement, de par le rôle éminent qu'elle joue dans l'approvisionnement domestique en eau, en nourriture et en combustible.

En milieu rural, elle est largement responsable de la bonne ou mauvaise utilisation de la terre en raison du rôle qu'elle joue dans les travaux agricoles et la collecte du bois de chauffe.

En milieu urbain, son rôle prédominant dans l'alimentation du ménage en fait la première responsable de production des ordures ménagères et autres déchets liquides.

Pour ce qui est des transports, le mauvais état et la faible quantité des infrastructures en rajoutent aux difficultés que rencontrent les femmes pour évacuer leurs produits.

Quant aux groupes sociaux vulnérables et surtout la population de 0 à 5 ans, elle subit les effets négatifs des mauvaises conditions environnementales, les difficultés d'accès à une eau de qualité par exemple, constituant une des principales cause de mortalité infantile.

Par rapport au transport, les difficultés des groupes sociaux vulnérables sont patentées et se caractérisent par :

- l'absence de transport urbain de masse notamment dans les villes de Yaoundé et Douala ;
- les difficultés d'accès à la terre qui les contraignent à se replier vers les zones périphériques, accentuant par là même leurs difficultés de transport.

II - 3. GOVERNANCE

II - 3.1 - Les Acteurs

1 - L'Etat

L'Etat intervient dans la gestion des Etablissements Humains à travers ses ministères et autres structures publiques. Les principaux domaines sont :

- la politique domaniale, foncière et cadastrale du pays ;
- la politique générale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règlements administratifs et techniques en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- les études et la recherche relatives aux matériaux de construction adaptés aux conditions des écosystèmes nationaux ;
- les infrastructures urbaines
- le financement des infrastructures et de l'habitat
- les politiques en matière d'environnement
- la passation des marchés publics.
- la protection civile.

2 - Les Communes

Aux termes de la loi n° 74-23 du 5 Décembre 1974 portant organisation communale, <<la commune est une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public. Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle gère les affaires locales sous la tutelle de l'Etat en vue du développement économique, social et culturel de ses populations>>.

Le pays compte à l'heure actuelle 2 Communautés Urbaines (Yaoundé et Douala) et 336 Communes de divers types :

- 307 Communes Rurales dont le ressort territorial s'étend à la fois sur les agglomérations urbanisées ou non et sur des zones rurales ;

- 29 Communes Urbaines dont le ressort territorial se réduit à une agglomération urbanisée, celles-ci comprennent :

- * 9 Communes Urbaines de droit commun
- * 11 Communes Urbaines d'Arrondissement (6 à Yaoundé et 5 à Douala)
- * 9 Communes Urbaines à régime spécial

En matière de gestion des établissements humains, les compétences des communes recouvrent :

- l'urbanisme et l'aménagement urbain ;
- les équipements et infrastructures d'intérêt communautaire ;
- l'exécution des mesures foncières et domaniales ;
- la délivrance des permis de bâtir ;
- l'entretien et le nettoyage des voies ;
- la gestion des parkings, musées municipaux, cimetières parcs et jardins ;
- la circulation et le transport ;
- l'hygiène et la salubrité ;
- l'éclairage public et l'approvisionnement en eau potable.

3 - Les associations

Les populations, regroupées sous forme d'associations, prennent une part active à la gestion des Etablissements Humains.

Cette participation se fait sous diverses formes :

- participation directe : par des actions concrètes dans divers domaines ;
- encadrement et mobilisation des populations.

4 - Les individus

Les populations prennent également part de manière individuelle et par des actions concrètes sur le terrain à la gestion des établissements humains.

5 - Le secteur privé

Il prend une part active à la gestion du secteur notamment par le biais de prestations secondaires des services pour le compte des acteurs institutionnels publics ou sous leur propre initiative.

II 3.2 - Les Problèmes généraux

De l'examen du cadre législatif et réglementaire régissant les rapports entre l'Etat et les municipalités, il ressort que plusieurs Départements Ministériels interviennent dans la gestion urbaine en général.

Cela peut se justifier par le fait que la gestion urbaine englobe un nombre important de disciplines et de techniques, d'où la nécessité d'associer plusieurs intervenants.

Cependant on note un poids important de la tutelle tant administrative que technique.

La situation convient bien à la description que certains auteurs font des collectivités publiques locales où l'Etat conçoit les communes non comme des pouvoirs politiques locaux pouvant entrer en conflit avec le pouvoir central au nom de la défense des intérêts locaux, mais principalement comme des administrations destinées à servir les intérêts nationaux à l'échelon local. Les collectivités locales dans cette optique servent à faire accepter et à réaliser la politique du Gouvernement central, en respectant les programmes et les normes édictées par celui-ci.

Des reproches sont faits à l'Etat de chercher à maximiser son aptitude à contrôler le comportement des communes en vue de coordonner leurs activités et les rendre prévisibles dans le temps.

A ce sujet, la loi n° 74/23 du 5 Décembre 1974 qui assure une certaine structuration des pouvoirs locaux vise à instaurer un type de relations privilégiées entre les pouvoirs central et local à travers les unités locales ayant une dimension suffisante pour mieux assurer l'application des normes imposées par le gouvernement. Bien qu'ayant tous les attributs d'une personne morale de droit public, elles sont en fait, faiblement structurées et mal individualisées par rapport à l'Etat. Actuellement, on peut dire que la tutelle de l'Etat sur les communes est pesante. Les communes ont une faible identité financière du fait d'un fort degré de centralisation de l'organisation financière de l'Etat. Le principe qui régit les rapports financiers entre l'Etat et les communes est celui de l'unicité de caisse. Cependant une vingtaine des communes disposent depuis 1995 d'une autonomie financière.

Par sa lourdeur, la tutelle de l'Etat favorise peu le développement des initiatives locales.

Les rapports entre la Communauté Urbaine et les Communes d'Arrondissement gagneraient à être revus. En effet, la loi n° 87/15 du 15 Juillet 1987 portant création des communautés urbaines laisse transparaître les possibilités des conflits de compétence.

Pour ce qui est des associations, elles agissent encore pour la plupart de manière informelle. Par ailleurs, certaines associations notamment les ONG estiment le cadre juridique en vigueur inapproprié. Certaines d'entre elles bénéficient cependant d'aides financières notamment d'ONG étrangères.

Du côté des individus, dans l'ensemble, leur participation reste faible. Ils sont plus spectateurs qu'acteurs. Les attitudes adoptées pendant la période de l'Etat-providence restent vivaces et les actions de sensibilisation pour leur adhésion restent très partielles.

Les entreprises privées exercent également, pour beaucoup d'entre elles, dans un cadre informel.

II -3.3 Femmes, Groupes sociaux vulnérables et Gouvernance

L'amélioration du taux de participation des femmes à la gestion des affaires publiques doit être soutenue. A ce jour, la situation est la suivante :

- 22 députés sur 180 au Parlement ;
- 2 Ministres sur 44 ;
- 1 Directeur Général d'entreprise Publique ;
- 2 Secrétaires Généraux de ministère sur une trentaine ;
- 1 Chef de mission diplomatique sur 47 ;
- 7% des directeurs des services ministériels ;

Depuis quelque temps, les femmes s'impliquent de plus en plus dans les processus de décision à travers diverses associations et ONG qui font entendre leur voix.

II - 4. LES RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES

Le Cameroun est un pays à haut risque de catastrophes naturelles car couvert en majeure partie de formations géologiques favorables aux manifestations volcaniques et sismiques. Malgré cette prédisposition aux catastrophes, la protection civile au Cameroun dispose de moyens d'intervention limités.

II 4.1 - Les éruptions volcaniques

Le Cameroun est parcouru par une chaîne de volcans actifs depuis le tertiaire. Cette chaîne part du horst volcanique du Mont Cameroun au Sud-Ouest, jusqu'au massif du Kapsiki à l'Extrême-Nord du pays. Une activité volcanique récente a été enregistrée sur le Mont Cameroun mais, toute la "ligne du Cameroun" est active et présente des risques potentiels ou même permanents de catastrophes sismiques et volcaniques.

Les risques volcaniques identifiés concernent :

- les coulées de laves ;
- les projections pyroclastiques caractérisées par des projections stromboliennes et les cendres fines ;
- les lahars engendrés par le mélange des eaux de pluie avec des matériaux volcaniques incohérents et instables ;
- les éruptions phréato-magmatiques du Mont Cameroun engendrées par des nappes d'eau souterraines alimentées par de fortes précipitations ;
- "la ligne du Cameroun" qui s'étend du Mont Cameroun au Kapsiki est constituée d'une centaine de volcans d'âge quaternaire avec une concentration autour de Ngaoundéré - Dibi, Bamenda - Fundong - Nkambé ; Tombel - Mbanga, Kumba - Mamfé, Plaine du Noun, zones occupées par des populations avec des densités de l'ordre de 200 à 300 hab./km².

D'une manière globale, on estime à 850.000 le nombre de personnes exposées aux risques d'éruption volcanique.

II - 4.2 Les séismes ou tremblements de terre

Au niveau des six stations de sismographes installées depuis 1984 dans la région du Mont Cameroun on enregistre au moins deux séismes tous les trois jours. Le moins qu'on puisse dire est qu'au Cameroun aucune région n'est à proprement parler à l'abri d'une catastrophe naturelle de type sismique. Cependant, la rareté des séismes catastrophiques sur le territoire camerounais a conduit certains auteurs à classer le Cameroun dans une zone de sismicité faible. Ce jugement doit être aujourd'hui nuancé dans la mesure où les risques de séisme de magnitude forte susceptible de causer des dégâts énormes dans la zone épiscopentrale sont non négligeables.

Les constructions actuelles ne tiennent malheureusement pas compte des mesures parasismiques même dans les régions où l'activité sismique est permanente (Buéa, Limbé, Kribi, Kumba, etc.).

Environ 3,4 millions de personnes sont sous la menace de séismes.

CARTE DES PRINCIPAUX RISQUES DE 1900 A 1993^[1]

(SEISMES * ERUPTION VOLCANIQUE * ERUPTION DE GAZ)



[1] Sources : MINMEE, Carte des seims, éruptions volcaniques et de gaz au Cameroun

II - 4.3 Eruption de gaz volcaniques

Parmi la cinquantaine de lacs d'origine volcanique que l'on trouve dans "la ligne du Cameroun", certains occupent des cratères d'explosion ultérieurement remplis d'eau (Baleng, Negop, Bagang...), d'autres sont des lacs de barrage volcanique (Dia-Dia, Petponoun,...) d'autres enfin secondaires sont installés dans des maares qui sont des cratères d'explosion phréatomagmatique (Monoun, Nyos, etc....)

Le lac Nyos fait actuellement l'objet d'un suivi avec dégazage au travers du projet 'ORGUES DE NYOS' mis en oeuvre depuis 1994.

II-4.4 Les inondations

Dans les villes du pays, l'urbanisation galopante, face à la faible offre en parcelles viabilisées, pousse les populations démunies à occuper de manière anarchique les zones marécageuses propices aux inondations. Sur l'ensemble du territoire, le déboisement, la dégradation de l'environnement, des bassins versants, l'inadéquation de certaines méthodes culturales, l'érosion, les surpâturages et divers autres facteurs sont à l'origine de l'accroissement du ruissellement et donc des inondations dans les vallées et plaines de certaines régions du pays et notamment dans le Grand Nord.

II - 4.5 Les glissements de terrains

Ce sont des risques qui semblent être négligés parce qu'ils ne se sont jusqu'alors manifestés dans la plupart de cas qu'en zone rurale et avec des faibles dégâts. Toutefois il convient de savoir que du fait de la forte pluviosité en région équatoriale, et compte tenu de son relief, le Cameroun présente de nombreuses zones exposées aux risques de glissement de terrains.

Pratiquement toutes les régions montagneuses du pays sont exposées au risque de glissement de terrain. Ces risques sont particulièrement accentués dans les zones où des domaines agricoles, ou des habitats humains sont établis au pied ou sur les flancs des falaises et des reliefs rocheux hérissés d'énormes blocs détachés des pentes supérieures.

II - 4.6 La sécheresse

Le Nord et l'Extrême-Nord sont deux provinces de la partie septentrionale du Cameroun appartenant à la zone soudano-sahélienne d'Afrique. La sécheresse persiste et sévit ici d'une manière cyclique.

De nombreuses structures nationales et sous-régionales mises en place par le gouvernement continuent à fonctionner notamment :

- la Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué (MEAVSB) qui réalise des périmètres d'accueil pour les migrants délogés par les intempéries ;

- la Mission de Développement intégré des Monts Mandara (MIDIMA) qui promeut des opérations agricoles et pastorales dans l'environnement difficile des Monts-Mandara ;

- le projet agro-pastoral Mindif - Moulvoudaye pour la gestion rationnelle des pâturages.

Malgré ces efforts des problèmes demeurent :

- l'agriculture itinérante sur brûlis qui épuise les sols et détruit le couvert végétal ;
- l'élevage traditionnel extensif ;
- l'exploitation irrationnelle des ressources en eau ;
- la forte consommation du bois de chauffe par la population urbaine.

II - 4.7 Les incendies

De nombreuses zones propices aux incendies existent :

- les quartiers sous-structurés pauvres des villes où les constructions utilisent abusivement des matériaux provisoires hautement inflammables et sont munies d'installations électriques de fortune.
- les régions sahéliennes de la partie septentrionale du pays où le couvert végétal et/ou le matériau de couverture des habitations (paille), suffisamment asséché et chauffé dégage un gaz spontanément inflammable.

II - 4.8 Catastrophes sociologiques

Des conflits inter-tribaux ou inter-ethniques éclatent de temps à autres dans le pays et surtout dans les parties Ouest et Nord. A l'origine, très souvent, des différends fonciers. Ces conflits secondaires se soldent parfois par des morts d'homme.

II - 4.9 Les vents

Des vents causent des dégâts plus ou moins important aux cultures et aux constructions.

II - 4.10 Femmes et Groupes sociaux vulnérables

Par rapport aux femmes, il ne se dégage aucune spécificité relative à ce thème. Par contre, en zone urbaine, les pauvres s'installent dans des zones non aedificandi (zones inondables, zones à forte pente); par ailleurs, leurs constructions sont le plus souvent réalisées en matériaux provisoires ou de récupération hautement inflammables et peu résistants.

II - 4.11 Moyens opérationnels

Pour faire face à ces catastrophes, le pays ne dispose que de quatre casernes, datant de l'époque coloniale et aux moyens limités, basés à Yaoundé, Douala, Nkongsamba et Garoua.

II - V LE LOGEMENT

Le logement est dissociable de son terrain d'assiette et connaît deux cadres de production : formel d'une part et informel d'autre part.

II- 5.1 Le Cadre formel

1- La production des parcelles

La production formelle des parcelles est menée par deux groupes d'acteurs : les acteurs publics et les promoteurs privés.

a) **les acteurs publics**

• La Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR)

Créée le 23 Juin 1977, la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR), établissement public, a pour objectifs principaux la production de parcelles aménagées et la restructuration de quartiers sous-équipés. Elle a ainsi aménagé entre 1977 et 1994, près de 24.000 parcelles de 150 à 1000 m², dans diverses villes du pays.

En matière de restructuration, le projet dit Nylon du nom d'un quartier de la ville de Douala, a permis la réalisation d'infrastructures de base sur une superficie de 700 ha abritant 200.000 habitants.

* **Les collectivités publiques locales**

Les communes prennent une part active à la production de parcelles à travers la création de lotissements avec l'approbation de l'Administration.

* **L'Etat**

De manière directe, l'Etat produit des parcelles à travers des opérations de lotissements. De nombreux lotissements dits domaniaux ont ainsi été réalisés dans de nombreuses villes du pays. Ils représentent moins de 20% des parcelles offertes par le secteur formel.

b) **Les acteurs privés**

De nombreuses parcelles sont issues de lotissements réalisés par des promoteurs privés, après approbation de l'Administration. Ils représentent environ 5% des parcelles offertes par ce secteur.

2 - La production de logements proprement dits

On distingue également des acteurs publics et des promoteurs privés

a) les acteurs publics

* La SIC (Société Immobilière du Cameroun)

La Société Immobilière du Cameroun (S.I.C.) Organisme public créé en 1952, a pour objectif la production de logements pour les ménages à revenus intermédiaires. Elle a produit à ce jour 11.000 logements disséminés dans huit villes dont 54,4 % à Douala et 39,2% à Yaoundé. Son activité a connu une accélération sensible au cours des quinze dernières années puisque son bilan en 1990 approchait 100 milliards de fCFA contre 5 milliards en 1979. Aujourd'hui, son parc immobilier en location représente une valeur comptable de 44 milliards de fCFA.

* L'Etat

L'Etat a de manière directe, produit des logements dans de nombreuses localités pour héberger les services publics ou ses agents. A ce jour, si l'on exclut les logements occupés par les forces armées, l'Etat dispose d'environ 2500 unités.

Une bonne partie de ces logements sont dans un état de vétusté avancé en raison de leur âge et du défaut d'entretien.

* Les autres acteurs publics

D'autres établissements publics (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, Régie Nationale des Chemins de Fer, etc.) contribuent pour une part faible mais non négligeable à la production de logement. Ils disposent ainsi de nombreux ensembles immobiliers.

b) Les acteurs privés

Les acteurs privés du secteur formel sont inexistantes ou à tout le moins rares. La profession de promoteur immobilier n'est pas organisée. En effet, la loi n° 85-06 du 04 Juillet 1985 portant organisation de la profession de promoteur immobilier a été élaborée, mais s'est révélée incomplète et inapplicable. Une nouvelle proposition de loi tendant à pallier les lacunes de la première loi est en cours de discussion.

Toutefois, il existe des agents commerciaux qui interviennent comme intermédiaires dans les transactions immobilières et comme prestataires de services pour la réalisation de démarches administratives.

3 - Financement du logement

On distingue trois sources principales de financement; les banques commerciales, le crédit foncier et l'Etat :

- Les banques commerciales ont financé de nombreux logements par le biais de prêts aux promoteurs. Ainsi, entre 1978 et 1982 par exemple, elles ont financé 2197 logements pour un montant global de 17,840 milliards de FCFA. Leur cible est restée limitée aux particuliers présentant des garanties suffisantes.

- Le Crédit Foncier du Cameroun, organisme public, a accordé entre 1977 et 1994 des prêts pour un montant total de 107,5 milliards de FCFA dont 61,9 milliards au secteur diffus (financement des acquisitions, constructions par les particuliers) et 46,6 milliards au secteur groupé (SIC, MAETUR). Ces prêts ont permis la réalisation de 24.869 lots et 11.000 logements.

- L'Etat a pris de manière directe, une part importante au financement du logement par le biais de la prise en charge du coût des V.R.D. primaires des lotissements MAETUR et des V.R.D. des opérations de la SIC.

L'Etat a également accordé diverses subventions sous forme d'exonérations fiscales pour les organismes à caractère public.

II - 5.2 Le Secteur informel

1 - Production de logements proprement dite

L'auto-construction demeure le mode dominant de production de logements. Quelques actions de promotion immobilière ont été menées mais sont restées à un niveau marginal aussi bien en termes des quantités produites qu'en termes de respect de la réglementation. Ici, les conditions techniques de production ne sont pas satisfaisantes : nombreuses erreurs de conception et de construction, non respect des normes de sécurité, etc.

2 - Production de parcelles

La majeure partie des parcelles sont produites de manière informelle par des promoteurs privés, en marge de la réglementation. Ainsi, la quasi-totalité de l'offre est le fait de propriétaires "coutumiers" qui morcellent et "lotissent" leurs terrains de façon particulièrement rudimentaire, sans respect des emprises pour les accès et les réseaux. Au total, en 1987, environ 8,4% seulement des propriétaires possèdent un titre foncier en règle.

3 - Financement

Le circuit de financement informel est constitué par les tontines qui demeurent le mode dominant puisqu'il concerne tous les ménages, quels que soient leur statut professionnel et leur niveau de revenus.

II - 5.3 Femmes et groupes sociaux vulnérables

L'importance du logement pour la femme est indéniable. En effet, la majorité des femmes passe plus de 50% de leur temps au foyer.

Si l'absence d'une politique nationale en matière de logement en faveur des femmes est évidente, il n'y a à priori aucun obstacle légal à l'accès des femmes à la propriété foncière et immobilière. En effet, les ordonnances de 1974 fixant le régime

foncier et domanial ne font aucune discrimination entre l'homme et la femme quant à la demande de titre foncier suivant les différentes procédures établies.

En examinant les critères d'attribution des produits de la SIC, de la MAETUR et du C.F.C., on constate qu'aucune discrimination n'est opérée. Mais les femmes sont peu nombreuses à obtenir des logements de la SIC, des terrains de la MAETUR et les crédits du Crédit Foncier du Cameroun.

Ceci peut s'expliquer par le manque d'information et d'éducation de la femme concernant les programmes de logement et de crédit, leur coût élevé, le manque d'assistance vis à vis des procédures bureaucratiques, l'ensemble rendant inabordable ces produits.

Néanmoins, dans la plupart des traditions camerounaises, la terre comme héritage ne revient qu'aux hommes. Les femmes ne pouvant être qu'usufruitières dans le cas où l'héritier ou les héritiers la leur concèdent. Seules les femmes élevées au rang de "dignitaires" ont droit aux terrains dits coutumiers. Dans les provinces du centre et du sud, on note 8,4% de femmes propriétaires de titres fonciers, tandis que dans le Nord-Ouest, la proportion est de 10,9%[90]

II - 6 PAUVRETE

La pauvreté connaît une croissance assez marquée depuis quelques années au Cameroun. Les mesures d'ajustement structurel prises à partir de 1988 pour contrecarrer l'effondrement de l'économie et la dévaluation du FCFA sont difficilement vécues par les populations démunies, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Elles se sont traduites par la mise en chômage de milliers de travailleurs du secteur privé, par la baisse contrôlée du pouvoir d'achat des travailleurs du secteur public et par une inflation maîtrisée des produits de première nécessité.

Ce seuil de pauvreté basé sur la consommation était estimé en 1993 à 103.000 F/an/tête à partir de l'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1984 menée à Douala et Yaoundé. Il serait hautement souhaitable d'étudier le trend de croissance de cet indicateur après la baisse des salaires et la dévaluation susévoquées, mais en attendant, et en l'absence des données plus globales, les quelques chiffres suivants sur la ville de Yaoundé permettent de se faire une idée de l'ampleur du phénomène dans le pays :

- * En 1993, la population pauvre représentait 30 à 40% de la population totale;
- * La pauvreté touchait essentiellement les ménages dirigés par les actifs non occupés, les ménages du secteur informel et au moins 15% des salariés du secteur public en 1993.
- * A titre comparatif entre les sexes, 35% des ménages dirigés par les femmes étaient classés pauvres et 18% extrêmement pauvres, contre respectivement 42% et 21% chez les hommes. Cette situation s'est probablement aggravée aujourd'hui.
- * La consommation moyenne par habitant des ménages représentait 28% de la consommation totale en 1993.
- * Les ménages consacrent en moyenne 34% de leur revenus pour leur alimentation, 10% pour le transport, 29% pour le logement et 27% pour les autres besoins (Santé, éducation, etc....).

* Les ajustements opérés par les ménages pour s'adapter à la crise ou pour améliorer leurs conditions de vie sont généralement les suivantes:

- Réduction des dépenses de consommation ;
- Suspension de l'épargne ;
- Désengagement, rupture des solidarités familiales et disparition de la bonne vieille hospitalité africaine ;

* Les groupes sociaux vulnérables subissent inévitablement les contrecoups des mécanismes d'adaptation opérés par les ménages pauvres.

II - 6.1 Pauvreté et santé

La couverture sanitaire actuelle s'apprécie à travers les données suivantes : des pauvres est remarquable. Elle s'apprécie mieux à travers les données suivantes sur les femmes et les enfants :

- L'espérance de vie des filles à la naissance : 59 ans en 1987.
- Le taux de mortalité maternelle : 303 en 1988 pour 100.000 naissances en 1988.
- Le taux de prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer : 80 % en 1980.
- Le taux de mortalité infantile est passé de 106‰ en 1980 à 88‰ en 1991.

La couverture sanitaire est globalement insuffisante et les équipements sont inégalement repartis sur l'ensemble du territoire. Les zones rurales sont mal loties alors qu'à Douala, on a 435 personnes pour 1 lit.

Sur le plan nutritionnel, la malnutrition chez les enfants est une des principales causes des handicaps physiques et mentaux. Elle est plus sensible en zone rurale.

II - 6.2 Pauvreté et Education

Les données suivantes permettent d'apprécier la situation en matière d'éducation :

- Le taux de : 76% en 1994.
- Le taux : 56% en 1994; ce taux est de 38% pour les pauvres de Douala en 1993.
- Le taux de déperdition : 30% au niveau du cycle primaire en 1989.
- Le ratio Elève/Enseignants : 53% en 1994.

II - 6.3 Pauvreté et Emploi

La population active représente 36,8% de l'ensemble. En 1991, le rapport de dépendance était de 103 personnes inactives pour 100 actives. Cette population active est importante dans les zones rurales (69%) alors que la majorité des chômeurs résident dans les villes (65,9%).

A Douala, 66% de la population active exerce dans le secteur informel.

1. Femmes et emploi[61]

En 1993, les femmes représentaient 47,4% des chômeurs. A Yaoundé, deux femmes sur trois travaillent dans le secteur informel, et 11% des chefs d'entreprise de ce secteur sont des femmes. Par ailleurs, 70% des emplois dans ce secteur sont occupés par des femmes.

2. Groupes sociaux vulnérables et emplois

a) les handicapés dans l'emploi[63]

48.280 personnes sont incapables de travailler à cause du degré de leur infirmité et représentent plus de la moitié des handicapés (52,4%) : recensement des handicapés 84-85)

La population active se chiffre à 24.907 et seuls 21.506 sont effectivement occupés. Parmi les occupés, 15.208 sont indépendants et représentent 16,5% tandis que 29 sont employeurs et représente 0,03% ; les salariés sont au nombre de 1.298 et représentent 1,4%.

Ces handicapés se retrouvent la plupart du temps dans le secteur informel de l'emploi. Les programmes de réadaptation professionnelle mis en oeuvre par les pouvoirs publics et plus souvent à l'initiative des institutions privées ou internationales sont insuffisants ou inadaptés aux besoins des handicapés.

b) Le travail des enfants

Les enfants sont très souvent associés aux travaux familiaux dès le bas âge, surtout en milieu rural : travaux domestiques, travaux champêtres, garde des plus jeunes, garde des troupeaux etc.....

Les enfants de moins de 15 ans représentent en 1987 près de 7% de la population active. Parmi les actifs occupés, 7,3% sont des enfants de moins de 15 ans, 89,3 % de ces enfants sont des aides familiaux non rémunérés et moins de 2% sont des salariés temporaires.

II - 6.4 Pauvreté et établissements humains

Les conditions d'habitat des pauvres ont toujours été difficiles. Pour se construire un logis, les pauvres essaient tant bien que mal de s'adapter à leur milieu de vie, utilisant soit des matériaux de récupération (cas des villes), soient les richesses naturelles à l'état pratiquement brut. La mise en oeuvre quant à elle, s'inspire ordinairement des modes et des techniques de construction traditionnel généralement susceptibles d'être améliorés pour être plus confortables et durables.

En effet, d'après l'étude "Enquête Budget Consommation" (EBC) 1984, la population a été stratifiée en cinq groupes selon les niveaux de revenus (quintiles). Les pauvres forment les deux premiers quintiles, les intermédiaires des deux seconds et les non pauvres le cinquième quintile.

En matière d'accès aux services urbains, la répartition par couches de population est la suivante :

- Pour le service d'eau courante, : moins de 2% des ménages pauvres , 10% des intermédiaires et plus de 80% de non pauvres.
- Pour le service d'électricité : moins de 1% des pauvres 18% pour les intermédiaires et plus de 81% pour les non pauvres.
- Pour le logement par l'employeur : 1% pour les pauvres , 25% pour les intermédiaires et 73% pour les non pauvres.

Au lendemain de la Conférence de Vancouver et en application des recommandations qui avaient été formulées, le Gouvernement avait pris une série de mesures institutionnelles et réglementaires.

Si les expériences nationales sont encourageantes, les politiques conçues et menées ces vingt (20) dernières années n'ont pas toujours atteint les objectifs que s'était fixé le Gouvernement.

III - 1 - LE PLAN D'ACTION DE VANCOUVER

Du 31 Mai au 11 Juin 1976 à Vancouver au Canada, l'Organisation des Nations Unies avait tenu la toute première Conférence Mondiale sur les problèmes de l'organisation physique et socio-politique de la vie humaine sur la planète en vue de déterminer des actions à entreprendre au double niveau national et international pour apporter des solutions aux besoins en logements, en infrastructures nécessaires et surtout dans la façon de promouvoir une meilleure gouvernance c'est-à-dire "utilisation de l'autorité politique de manière à faire participer l'ensemble de la société à la gestion des ressources (humaines et matérielles) en vue du développement socio-économique des établissements humains".

Le souci majeur était de rassembler sous le même vocable "établissement humain" des éléments épars examinés jusque-là sans qu'aucune corrélation ne soit établie entre ces derniers. Ainsi, l'établissement humain se conçoit comme le lieu où les activités humaines se déroulent, le cadre qui permet la mise en oeuvre concrète desdites activités et les différentes politiques qui assurent leur bonne coordination. Les établissements humains se définissent internationalement comme étant l'ensemble des agglomérations urbaines ou rurales, quels que soient leur type et leur taille, et l'ensemble des infrastructures dont elles doivent disposer pour assurer à leurs habitants une existence saine et décente.

III - 1.1 les attentes exprimées à Vancouver

- ◆ Notant que la situation des établissements humains détermine dans une large mesure, la qualité de la vie, dont l'amélioration est une condition préalable et essentielle à la satisfaction intégrale des besoins fondamentaux comme l'emploi, le logement, les services de santé, d'eau, l'éducation et les loisirs;
- ◆ Reconnaisant les conditions de l'urbanisation incontrôlée, cause de surpeuplement, de pollution, de détérioration et de tensions sociales et psychologiques dans les pays en voie de développement.
- ◆ Constatant la dispersion rurale qu'illustre l'existence de petites unités éparpillées et d'exploitations isolées auxquelles il est difficile de fournir les infrastructures et les services voulus, notamment en ce qui concerne l'eau, la santé et l'éducation,
- ◆ Reconnaisant que les problèmes des établissements humains ne sont pas des phénomènes isolés du développement économique et social d'un pays, ni ne peuvent être dissociés des relations économiques internationales justes.
- ◆ Les Etats présents à Vancouver se sont engagés à concevoir et à mettre en oeuvre des politiques tendant à rendre les établissements humains plus viables, attrayants et fonctionnels, qui soient à l'échelle humaine et où il est pris en premier compte des besoins particuliers des groupes défavorisés, et où la femme est considérée comme un concitadin à part entière sans discrimination aucune et reconnue comme tel. Insister sur les minorités et les autres formes d'exclusion : religion, tribu, etc que l'on retrouve puissamment dans les attentes de Vancouver.

Le Cameroun qui était présent à ces assises partageait avec les autres Etats membres de l'organisation des Nations Unies la même vision du développement et des objectifs spécifiques pour le développement des établissements humains.

Il était alors reconnu que le premier et le plus important des objectifs de toute politique des établissements humains est d'améliorer la qualité de la vie et des êtres humains.

III - 1.2 principes généraux et cadre d'action

Au vu de ce qui précède, la Conférence proclamait les principes généraux et leur cadre d'action suivants :

1 - Principes généraux

- a) - Améliorer la qualité de vie des êtres humains ;
- b) - Sauvegarder la dignité humaine et l'exercice du libre choix dans le respect du bien-être de l'ensemble de la population. ;
- c) - Promouvoir les formes de décentralisation qui encouragent et facilitent la mobilisation des énergies ;
- d) - Tout Etat a le droit de planifier et de réglementer l'usage de la terre qui est l'une des principales ressources des établissements humains de façon que la croissance des centres de peuplement urbains et ruraux réponde à un plan détaillé d'occupation des sols ;
- e) - Le plus haut rang de priorité doit être accordé à la réadaptation des personnes sans abri qui ont été déplacées par suite des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

2 - Cadre d'action

Le cadre d'action étant public, donc relevant des pouvoirs publics, il en ressort que :

- a) - C'est aux gouvernements qu'il appartient d'établir des plans et stratégies spatiales et d'adopter une politique des établissements humains propre à orienter les efforts de développement social et économique.
- b) - Il incombe aux gouvernements la responsabilité de créer les mécanismes et les institutions nécessaires pour l'élaboration et l'exécution d'une politique des établissements humains dont le but est de réaliser l'intégration et la coordination de toute une série d'éléments de facilitation de la vie des populations là où elles habitent.
- c) - C'est aux gouvernements de promouvoir les politiques d'une amélioration de l'habitat rural. A cet égard, il faut s'efforcer d'atténuer les différences entre zones rurales et

zones urbaines, de même qu'entre les quartiers à l'intérieur des zones urbaines, afin d'assurer le développement harmonieux des établissements humains ;

d) - Les politiques et programmes relatifs aux établissements humains doivent définir et s'efforcer d'appliquer des normes minimales progressives correspondant à une qualité de vie acceptable ;

e) - Il convient que les institutions nationales favorisent et instaurent des programmes d'enseignement et des cycles d'études sur le thème "les établissements humains".

III - 2 - POLITIQUE MENÉES ET EXPERIENCES NATIONALES

L'évaluation ci-après des politiques menées ces vingt dernières années découle largement des principes généraux énoncés à Vancouver et couvre les cinq secteurs correspondants aux thèmes de Habitat II.

III - 2.1 - ENVIRONNEMENT

1 - eau, assainissement et drainage

L'approvisionnement en eau de la population doit être examiné en distinguant les centres urbains des zones rurales. En effet, alors que pour les centres urbains le gouvernement a créé une entreprise publique d'économie mixte chargée de l'exploitation des réseaux la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), la situation est beaucoup plus complexe dans les zones rurales où on dénombre plusieurs intervenants.

L'objectif de l'approvisionnement des populations urbaines en eau potable, tel que cela a été défini dans les derniers plans de développement visait à couvrir tous les centres urbains de plus de 5000 habitants, et tous les Chefs-lieux administratifs. Cela équivalait à équiper entre 1981 et 1991, 156 centres nouveaux et procéder à l'extension de 26 centres déjà équipés.

L'inventaire réalisé en 1991 fait ressortir 208 centres urbains programmés dont 106 seraient en exploitation, 21 en voie d'achèvement, 49 en cours d'étude et 32 encore non mis en étude. Selon les estimations officielles, le taux de couverture de l'ensemble des villes est passé de 25% en 1980 à 42% en 1990.

Le pourcentage des ménages en milieu urbain ayant accès à l'eau potable par adduction est passé de 58 % en 1976 à 64 % en 1987.

Tableau : Répartition des unités urbaines d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau.

Mode d'approvisionnement	1976 (%)	1987 (%)
Eau courante	10,8	27,8
Borne fontaine	47,1	35,8
Puits	18,8	23,4
source	16,9	8,0
Marigot	5,3	4,0
Autres	1,1	1,8
TOTAL	100,0	100,0

D'une manière générale, la production et la distribution d'eau par la SNEC demeurent limitées et le système actuellement en place semble saturé. La SNEC produit environ 56 millions de mètres cube d'eau par an dont les trois quart sont consommés dans trois villes : Douala (41%), Yaoundé (29%) et Garoua (8,5%). Même dans ces trois villes, la consommation moyenne par habitant (30 à 40l/j/hab.) est largement en dessous des normes (80 à 120 l/j/hab.) pour assurer l'hygiène corporelle, maintenir propre l'environnement et couvrir divers autres usages domestiques. Les pertes d'eau en ligne sont passées de 27% à 20% entre 1976 et 1987 dans certaines villes.

Dans le monde rural, la couverture en eau s'est sensiblement améliorée au cours des deux dernières décennies, comme l'ont évalué les deux recensements. Mais les points d'eau traditionnels restent toujours dominants.

Tableau : Répartition des unités rurales d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau.

Mode d'approvisionnement	1976 (%)	1987 (%)
Eau courante	4,3	2,2
Borne fontaine	4,0	9,9
Puits	19,9	41,5
source	39,7	10,7
Marigot	29,7	35,2
Autres	2,4	0,4
TOTAL	100,0	100,0

Source : Recensements démographiques de 1976 et 1987.

Sur l'ensemble des 13 000 villages environ que compte le pays, le gouvernement se proposait de doter d'un point d'eau tous les groupements de 300 à 500 personnes.

Le dernier bilan fait en 1991, donne les résultats suivants :

- puits équipés de pompe à énergie humaine	1737
- forages équipés de pompe à énergie humaine	2021
- sources aménagées	490
- digues et barrages	9
- adduction d'eau	543
- adduction d'eau avec les mini station de traitement	360

Soit un total de 5160 ouvrages très inégalement répartis dans les dix provinces que compte le pays. La couverture de la population rurale en eau potable est de 33%.

Deux systèmes coexistent, à savoir :

- les installations individuelles ;
- le réseau collectif.

Les réseaux collectifs sont apparus avec les programmes SIC des années 70. Les installations individuelles sont les plus répandues.

a) Au niveau de l'Etat

Le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie, chargé de la gestion du réseau collectif, a été réorganisé en 1988. Cette fois pour marquer l'importance qu'on accorde à l'assainissement, le décret de 1988 sépare l'hydraulique rurale de l'assainissement urbain.

La Mission d'Aménagement et d'Equiperment des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) a, depuis sa création en 1977, réalisé divers réseaux collectifs à Yaoundé et Douala. Les lotissements réalisés par cette structure ont permis également la réalisation de fosses septiques individuelles. Au total, 10456 ouvrages ont été réalisés dont 5637 à Yaoundé, 4335 à Douala et 484 dans les autres villes.

La Société Immobilière du Cameroun (SIC), a équipé ses premiers programmes d'installations individuelles. A partir des années 70, les logements sont reliés à un réseau collectif.

La surface totale assainie par le réseau d'eaux usées s'élève à 170 ha. Les 11 stations d'épuration qui existent à Yaoundé peuvent desservir 25.000 à 30.000 habitants. Mais une bonne partie de ces réseaux fonctionnent aujourd'hui très mal, à tel point que plusieurs propriétaires raccordés au réseau ont fait construire leur propre fosse septique.

Au niveau des municipalités, quelques réalisations ont été faites dans le cadre des lotissements municipaux. Mais ces réalisations restent éparées.

b) Au niveau des ménages

La majorité des ménages évacuent leurs eaux usées dans les latrines. Le tableau suivant donne l'évolution du mode d'assainissement entre 1976 et 1987.

Tableau : Evolution du mode d'assainissement entre 1976 et 1987

Mode d'assainissement	Secteur Urbain		Secteur Rural		Ensemble	
	1976	1987	1976	1987	1976	1987
Fosse septique	6,3	14,6	0,5	2,2	2,2	6,9
Latrines	86,5	84,3	63,8	87,9	70,2	86,6
Autres	7,2	1,1	35,7	9,9	25,6	6,5
Total	100	100	100	100	100	100

L'utilisation des latrines a baissé de 2,2% entre 1976 et 1987 dans la zone urbaine et pendant ce temps la proportion des fosses septiques est passée de 6,3% à 14,0%. D'une manière générale, bien qu'extérieures à la maison, beaucoup de latrines restent souvent peu éloignées des espaces qui requièrent une hygiène particulière ; ce qui cause des nuisances et des pollutions de toutes sortes.

Les efforts des pouvoirs publics dans ce secteur ont porté sur la réglementation et le contrôle. Une loi a ainsi été votée en 1976 sur le contrôle et l'inspection des établissements humains dits "dangereux, incommodes et insalubres". Des structures de contrôle ont également été mises sur pied et couvrent l'ensemble du territoire.

Cependant, il y a lieu de relever que malgré ces dispositions, peu de rejets sont faits de manière appropriée, même si quelques entreprises se sont dotées d'installations de traitement des eaux usées.

3 - Gestion et traitement des déchets solides

La production des déchets solides et notamment des ordures ménagères a connu une croissance proportionnelle à celle de la population urbaine.

Jusqu'en 1969, les municipalités s'occupaient directement du ramassage des ordures ménagères. A partir de cette date, cette activité a été concédée à des sociétés privées dans les deux grandes villes de Douala et Yaoundé.

Depuis 1992, les difficultés économiques ont contraint les municipalités à suspendre les contrats les liant aux sociétés concessionnaires. Il en a résulté une dégradation flagrante de l'environnement urbain.

Des mesures palliatives ont été mises sur pied faisant appel à une forte utilisation d'une main d'oeuvre animée par les ONG.

Le bilan des actions est le suivant :

- au niveau de l'Etat , on peut noter :

* l'adoption des lois de 1974 et de 1987 qui confient la gestion des déchets solides aux municipalités ;

* l'appui financier aux municipalités de Douala et Yaoundé pour compléter les recettes provenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En 1990/91, 1550 millions fCFA ont été débloqués pour Yaoundé, dont 400 millions pour le curage des caniveaux 700 millions pour le nettoyage des rues 450 millions pour l'enlèvement des ordures ménagères.

* Les difficultés résultant de l'unicité de caisse et de trésorerie ont amené l'Etat à adopter le décret n° 94/232 du 5 Décembre 1994 précisant le statut et les attributions des receveurs municipaux. Ce décret autorise les municipalités à ouvrir un compte propre géré par le receveur municipal.

- Au niveau des collectivités publiques locales, d'importants moyens financiers ont été engagés malgré la faiblesse des ressources de la TEOM qui représentent 10% des besoins à Douala et 1,6% à Yaoundé en 1991/1992. La gestion en régie directe a été utilisée dans presque toutes les villes exceptés Douala et Yaoundé.

- Au niveau des ONG et des privés, des efforts ont été faits pour améliorer le traitement, notamment le compostage et le recyclage de certains déchets non fermentescibles. Ces activités ont été plus développées à Yaoundé où avec le compostage, on traite 2,5% de la production des déchets des ménages.

4 - Pollution et nuisances

a) Réglementation

Les premiers textes apparus dans ce secteur datent de la période coloniale. En 1964, la loi n°64/LF/23 du 13 Novembre 1964 est venue remplacer le décret du 24 Octobre 1930 relatif aux établissements dangereux, insalubres et incommodes. C'est à partir de 1976, que la réglementation devient applicable avec la signature du décret d'application de la loi de 1964, le vote de la loi n° 76/3 du 8 Juillet 1976 fixant l'inspection et le contrôle des établissements dangereux, incommodes et insalubres, et la signature en 1977 de l'arrêté portant nomenclature des établissements dangereux, incommodes et insalubres.

Le dernier texte adopté en matière de pollution est la loi n° 89/027 du 29 Décembre 1989 portant sur les déchets dangereux.

b) Pollution atmosphérique

L'intense activité des pôles industriels concourt à l'émission d'effluents gazeux qui engendrent la pollution atmosphérique. Il s'agit principalement : de l'oxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et de l'oxyde d'azote (NO₂). Avec l'installation des industries pétrolières dans la région côtière, on devrait ajouter à cette première catégorie de gaz, des émissions d'anhydrides sulfureux (SO₂), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrogène sulfuré (H₂S). Une analyse des séries de données depuis 1951 montre une augmentation de la température de l'ordre de 0,6°C. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées à Kribi (+1,3°C) et Eséka (1,2°C) alors que les villes comme Garoua (+0,1°C), Akonolinga (0,1°C) et Douala (+0,2°C) affichent des températures relativement stables.

En matière de pollution marine, le Cameroun a signé et ratifié la convention d'Abidjan portant sur la priorité et le développement des zones côtières dans le cadre duquel des projets sont en cours de réalisation. Le Cameroun a signé et ratifié la convention sur le droit de la mer.

5 - Voirie circulation-transport

a) Voirie

Dès la fin des années 70, le Cameroun a commencé à accorder une importance aux infrastructures urbaines en général et aux voiries en particulier avec notamment la création en 1979 du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat qui n'était jusque-là qu'une simple direction du Ministère de l'Équipement. En raison d'une expertise et d'un personnel réduit, les premières actions du nouveau ministère se sont limitées à la réalisation des schémas directeurs de Douala, Yaoundé et de nombreuses villes secondaires. La majeure partie de la composante voirie urbaine était réalisée par le Ministère de l'Équipement jusqu'en 1983.

Le Vème plan quinquennal de développement socio-économique sera marqué par d'importants investissements : réhabilitation ou reconstruction d'environ 150 km de voies dont une cinquantaine à Yaoundé et une centaine dans les autres villes du pays. Ces investissements ont bénéficié d'un contexte économique favorable marqué par la hausse simultanée de la production et des cours du pétrole ainsi que des principaux produits de base. Les crédits affectés aux voiries urbaines ont ainsi régulièrement progressé pendant cette période au rythme moyen de 18 % par an en francs courants.

A partir de 1986-1987, la dégradation de la situation économique du pays a conduit l'État à réduire drastiquement les concours financiers accordés au secteur urbain. Seuls les programmes bénéficiant de concours financiers extérieurs (PDU II) sont maintenus. Les moyens budgétaires propres sont orientés vers le financement des voiries en terre.

b) Transport

Les déplacements sont assurés par trois modes de transports: le bus, le taxi et le véhicule particulier.

Le bus

Une société d'économie mixte, Société des Transports Urbains du Cameroun (SOTUC) a été créée en 1973 par le Gouvernement pour le transport public à Douala et Yaoundé. Son parc a atteint 420 véhicules au milieu des années 80. Mais la qualité de service est allée diminuant jusqu'à sa fermeture en 1994. Elle assurait 10% des déplacements motorisés. La principale particularité de ce mode de transport est qu'il a permis de desservir les zones périphériques à un coût modéré.

Le taxi

Le taxi assure 40% des déplacements motorisés. Il est collectif, sans compteur. En 1991, on en dénombrait environ 20.000 dans tout le pays.

Le véhicule particulier

30% des déplacements domicile-travail sont couverts par des véhicules particuliers dans les ville de Yaoundé et de Douala.

6 - Téléphone

Jusqu'en 1990, les infrastructures téléphoniques étaient largement sous-dimensionnées pour le trafic effectif. Le réseau national ne comprenait alors que 34 000 lignes environ dont la majorité se trouvaient dans les centres urbains. 34 villes étaient desservies par la téléphonie automatique en national et international. Vingt (20) autres disposaient d'une téléphonie manuelle. Selon les experts, la capacité installée du réseau dans chaque agglomération et le nombre de villes desservies en totalité sont en deçà des potentialités réelles du pays.

Pour tenter de remédier à cette situation, l'Etat camerounais a décidé en 1986 d'élaborer un Plan Directeur de développement des Télécommunications. Cette étude achevée en 1989 avec le concours de nombreux bailleurs de fonds a arrêté des objectifs généraux à court, moyen et long termes (1988-2010). Les principaux objectifs généraux pour la période de 1986-1990 étaient les suivants :

- réhabilitation du réseau automatique existant ;
- satisfaction de la demande dans les zones urbaines (chefs-lieux de département et de province) au plus tard en 1995.

Au plan de la gestion, le téléphone est resté un service public à part entière. Des contrats de sous-traitance ont été cependant passés avec des particuliers ces dernières années pour l'exploitation, ce qui a permis d'améliorer la desserte. Le département ministériel en charge de ce secteur jouit de l'autonomie financière par le biais d'un budget annexe.

7 - Energie

Au Cameroun, les ressources énergétiques sont abondantes et diversifiées mais inégalement réparties sur le territoire national. La biomasse, l'hydroélectricité et l'énergie solaire sont les plus importantes.

En 1987/1988, la consommation moyenne annuelle d'énergie par habitant était de 340 KEP¹⁸ toute énergie confondue, dont :

¹⁸ KEP = Kilo-Equivalent Pétrole

- 220 kep/habitant pour la biomasse,
- 120 kep/habitant pour les énergies commerciales

a) Le potentiel en biomasse classe le Cameroun au 3ème rang en Afrique après le Zaïre et le Gabon. En effet, la forêt couvre 55% de la superficie totale soit : 26 millions d'hectares dont environ 1 million annuellement prélevés.

b) Le potentiel hydroélectrique du Cameroun est évalué à 55,2 G.W. pour un potentiel productible de 294 Twh/an. Le Cameroun avec ce potentiel occupe le 2ème rang en Afrique après le Zaïre et le 18ème rang mondial. Sur ce potentiel, ce qui est techniquement exploitable est évalué à 19,6 GW pour une capacité de production de 115 TW/an. Seul 3,6% de ce potentiel est équipé de nos jours.

En trente ans, la consommation d'électricité du Cameroun a connu un développement spectaculaire. D'environ 20 millions de kwh en 1953, elle est passée à plus de 2 milliards de kwh en 1982. Loin de se ralentir comme dans beaucoup de pays à la suite de la crise mondiale, cette progression s'est encore accélérée entre 1983 et 1985.

En 1983, le Cameroun comptait cinq grands aménagements hydrauliques :

- Edéa construit en 1953 ;
- Mbakaou et Bamendjiin en 1967;
- Song-Loulou en 1981 ;
- Lagdo en 1983 ;

Depuis 1987, un barrage de retenue fonctionne sur la rivière MAPE, affluent de la Sanaga.

Actuellement, il existe deux importants réseaux :

- le réseau interconnecté sud alimenté par les barrages de production hydroélectrique d'Edéa et de Songloulou sur la Sanaga, les ouvrages de régulation de Mbakaou, Bamendjin et Mapé, et les centrales d'appoint.

- le réseau interconnecté nord et alimenté par le barrage de Lagdo sur la Bénoué et la centrale thermique de Djamboutou.

c) L'énergie solaire est abondante et disponible. Quelques exploitations de la REGIE Nationale des chemins de fer existent sur l'ensemble du territoire.

L'insolation est estimée dans :

- la région nord à : 5,8 Kwh/jour/m²
- la région sud à : 4,5 KWh/jour/m²

d) En 1988/1989, les réserves d'hydrocarbures étaient évaluées à 46,5 millions de tonnes de pétrole et 110 milliards de m³ de gaz naturel.

En 1989, 78% des réserves connues de pétrole étaient déjà exploitées. En l'an 2000, les réserves actuelles seront épuisées si d'autres puits ne sont pas découverts (rapport PNUD Ydé 1993).

e) Le potentiel en énergie éolienne existe surtout au Nord et à l'extrême Nord aux environs de Maroua et Kaelé, le vent atteint une vitesse moyenne de près de 20m/s (72km/h).

III - 2.2. GOUVERNANCE

Ces vingt dernières années ont été marquées par une évolution institutionnelle qui tend de plus en plus à faire admettre que les volontés locales se manifestent et que s'expriment les revendications de la société civile. Ce mouvement s'est accéléré dans les années 90 avec la forte tendance mondiale des politiques de décentralisation et de libéralisation. Les deux repères historiques au Cameroun restent toutefois les lois n° 74/23 du 05 Décembre 1974 et n° 015 du 15 Juillet 1987 portant respectivement organisation communale et création des communautés urbaines.

1 - La réforme de 1974 : (Loi n° 74/23 du 05/12/74)

L'avènement de l'Etat Unitaire en 1972 entraînera des répercussions sur l'ensemble des institutions du pays. On assiste alors à une fusion des deux administrations héritées de la colonisation anglaise et française fondamentalement différentes tant dans leur esprit que dans leurs méthodes.

Le système communal est marqué par la diversité des textes et des procédures et par une gestion administrative et financière tatillonne des Magistrats Municipaux.

Tous ces facteurs et circonstances imposent une réforme profonde. La loi du 5 Décembre 1974 abroge en effet une dizaine de textes législatifs et réglementaires qui régissent alors les 150 Communes et 14 Syndicats de Communes que comptait le Cameroun.

C'est donc cette loi et ses modifications subséquentes qui régissent la quasi totalité des Communes camerounaises depuis 1974 à ce jour.

La réforme de 1974 assigne aux Communes un triple rôle :

- constituer une école de démocratie pour la base ;
- constituer une cellule chargée de discuter et de régler certaines affaires locales sans nécessairement recourir au pouvoir central ou à ses représentants locaux ;
- constituer une unité devant jouer un rôle déterminant dans le développement économique, social et culturel de ses populations par la participation aux objectifs de la planification nationale.

La Commune apparaît ainsi comme un relais de l'Administration Centrale sur le plan local, capable d'assurer l'application des normes générales édictées par le Gouvernement et de servir à la poursuite de l'intégration nationale, objectif primordial ; la réunification et l'unification acquises en 1961 et 1972 respectivement.

La Commune apparaît enfin comme le lieu privilégié où doit commencer l'épanouissement de l'homme en tant que citoyen et moteur de son développement.

Il existe deux types de Communes :

- les Communes Urbaines dont l'étendue territoriale se limite à une agglomération urbaine ;
- les Communes Rurales couvrant les agglomérations urbanisées ou non ainsi que le périmètre rural.

Le corps municipal comprend :

- un organe délibérant, élu au suffrage universel : le Conseil Municipal ;
- un organe exécutif, sous la direction d'un Maire, assisté d'Adjoints tous élus parmi les Membres du Conseil Municipal (les Conseillers), pour les Communes Urbaines ; sous la

51

direction d'un Administrateur Municipal nommé par la tutelle (le Gouvernement), assisté d'Adjoints également nommés parmi les Conseillers pour les Communes Rurales.

Le décret n° 77/203 du 29 Juin déterminant les Communes et leur ressort territorial place Douala, Yaoundé, Nkongsamba et Bamenda sous le régime spécial.

Pour conforter les ressources financières des Communes, la loi du 05 Décembre 1974 transférait à celles-ci les recettes jusque là perçues par l'Etat (impôt forfaitaire ...). Dans le même ordre d'idées intervenait la création d'un fonds de solidarité ou de péréquation : le FEICOM, qui par le biais des cotisations permet de prélever aux communes les plus riches au profit des plus pauvres.

Le souci de doter les communes des agents compétents s'est fait sentir avec la création du CEFAM en 1977. Mais l'absence de cadres techniques reste un handicap majeur pour la presque totalité des collectivités.

2. Les autres aspects de l'évolution de l'institution communale

La démocratisation de la gestion des affaires locales et le renforcement du processus de décentralisation au Cameroun ont connu entre 1985 et 1994 un important coup d'accélération dont les principaux temps forts sont :

- le retrait, en 1985 de la gestion des Communes Rurales aux Sous-Préfets-Maires, pour la confier aux "élites" locales.

- l'organisation, en Octobre 1987, d'élections municipales à candidatures multiples au sein du parti unique;

- la réforme introduite par la loi n° 87/015 du 15 Juillet 1987 portant création des Communes Urbaines, qui a profondément modifié le régime municipal des villes de Yaoundé et de Douala.

En dépit de quelques difficultés intervenues dans son application, cette loi avait pour objectifs :

a) de désengager, par une division rationnelle et efficace des tâches les anciennes structures qui avaient montré leurs limites, à apporter des solutions globales et satisfaisantes aux problèmes engendrés par l'urbanisation rapide de nos deux grandes métropoles ;

b) de rapprocher, par la création de nouvelles structures chargées de gérer les activités de proximité, l'Administration Urbaine des citadins ;

c) de mettre en place des outils appropriés répondant aux exigences d'un développement par la base dont les principaux défis seraient :

- une gestion plus efficace des ressources humaines ;

- une gestion technique maîtrisée des services de base tels la voirie, le drainage, l'enlèvement des déchets, la gestion des marchés etc...

Il était donc question de confier à chaque échelon de l'Administration Urbaine (Communautés Urbaines et Communes Urbaines d'Arrondissement) un type de besoins concrets à satisfaire, dont les responsables municipaux seraient comptables, soit vis-à-vis de l'électorat, soit vis-à-vis de l'autorité investie du pouvoir de nomination.

On peut noter enfin :

- le décret 93/322 du 25 Novembre 1993 qui en plus des communes de Nkongsamba et de Bamenda a soumis sous le régime spécial les Communes Urbaines de Bafoussam, Ebolowa, Edéa, Garoua, Kumba, Limbe et Maroua ;

- la réforme introduite par le décret 94/232 du 05 Décembre 1994 précisant le statut et les attributions des Receveurs Municipaux et qui a consacré la fin d'un principe qui se voulait 20 ans plus tôt, provisoire : l'unicité de la caisse de l'Etat d'avec celle de la Commune.

3. Les autres acteurs de la gestion des établissements humains

La description qui a été faite gagnerait à être complétée par les initiatives d'organisations endogènes, à la base, qui ont existé déjà avant la loi du 19 Décembre 1990 sur les associations et qui ont, de manière fortement perceptible, contribué au développement des établissements humains au Cameroun, en marge très souvent de l'action de l'Etat et de celle des communes.

Il s'agit :

- des comités de développement de village animés essentiellement par les élites ressortissants des villages concernés qui, s'associant, avec l'active participation des villageois eux-mêmes, initient des projets de développement, recherchent leur financement et en suivent la mise en oeuvre ;
- des groupes d'entraide à l'auto-construction qui ne sont autres que des associations mettant en commun des efforts pour assister leurs membres, les uns après les autres, dans la construction de l'habitation principale ;
- des travaux communautaires animés par les chefferies traditionnelles, dans l'intérêt de la communauté et par des membres de cette même communauté.

4. Le bilan de la politique de décentralisation

Le bilan de l'institution communale au Cameroun reste mitigé du fait de la pauvreté des communes. En effet, le Cameroun est un pays essentiellement agricole. Plus de la moitié de la population tire ses revenus des produits de la terre. La faiblesse des revenus des populations rurales majoritaires justifierait en partie l'insuffisance des moyens financiers des Collectivités Publiques Locales.

Les nombreuses recettes communales prévues par les textes sont liées aux activités économiques. Or à part les villes d'une certaine importance, peu ont une activité économique suffisante susceptible de leur produire des recettes substantielles. Quand cette activité existe, certains impôts ne peuvent pas être recouverts compte tenu du caractère artisanal des modes de recouvrement.

L'autre cause des faibles performances des municipalités est l'insuffisance de personnels qualifiés. En effet les ressources humaines disponibles limitent considérablement les capacités techniques des municipalités à s'acquitter de leurs tâches, à formuler des stratégies, à mettre en oeuvre des procédures de planification et à exécuter des programmes de gestion des établissements humains.

On peut également relever dans ce registre la faible représentation des femmes et des jeunes notamment dans les sphères décisionnelles, alors que ces groupes représentent une frange importante de la population dont les besoins ne sont pas toujours pris en compte.

En ce qui concerne la gestion, l'affectation des dépenses ne semble pas toujours obéir à une logique rigoureuse, mais encore les décalages importants constatés entre les budgets prévisionnels et les résultats des comptes administratifs laissent apparaître certaines carences dans l'évaluation des possibilités financières des Collectivités Locales. Elles doivent de ce fait élaborer des budgets réalistes, procéder à une programmation rationnelle des ressources et des emplois et enfin veiller à un recouvrement efficient des recettes.

En ce qui concerne particulièrement la gestion foncière et domaniale, il faut relever que les collectivités publiques locales n'ont qu'un rôle marginal. En effet les textes sur la réforme foncière et domaniale tout en reconnaissant à toute personne physique ou morale le droit de disposer et de jouir librement de sa propriété, précisent que l'Etat est le gardien des terres; il lui est reconnu le droit d'intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de défense ou des options économiques de la nation. Le développement des établissements humains reste donc tributaire de cette législation qui favorise l'évolution d'un marché foncier spéculatif inaccessible pour les populations pauvres des villes.

Les faiblesses structurelles et institutionnelles des municipalités n'ont pas favorisé les initiatives de ces dernières pour la fourniture de certains services. L'avènement de la loi du 19 Décembre 1990 sur les libertés d'association et celle de 1992 sur les modalités de création des coopératives, des groupes d'initiatives communes (GIC) et des groupements d'intérêts économiques (GIE), ont contribué à une véritable éclosion des ONG et autres associations très actives dans la gestion des établissements humains. L'engouement suscite auprès des populations l'efficacité de leurs méthodes participatives. Bien plus, la forte tendance à la démocratisation ouvre de nouvelles perspectives en matière de décentralisation et de gestion de développement local et régional telle que prévue dans la nouvelle constitution promulguée le 18 Janvier 1996

III - 2.3 RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES

Pour combler les insuffisances du pays et améliorer le caractère archaïque de la protection civile au Cameroun, le gouvernement a, par la loi n° 73/12 du 07 Décembre 1973 portant organisation générale de la protection civile, commencé par se doter d'une base légale nationale.

Cette loi prévoit la création d'un Comité National devant aider le Chef de l'Etat à concevoir et à définir la politique générale de la protection civile. Elle confère également au Ministre de l'Administration Territoriale compétence pour la préparation, la mise en oeuvre et la coordination des mesures de protection civile.

En dépit de cette norme juridique, la catastrophe survenue au Lac Nyos en Août 1986 où les émanations de gaz firent 1.746 morts parmi les populations environnantes, a prouvé que la protection civile camerounaise manque de cohérence dans son organisation interne et est inopérante dans ses interventions en raison de l'insuffisance quantitative et qualitative des "troupes-d'intervention" qui ne disposent pas d'équipements et matériels adéquats, pouvant leur permettre d'accomplir efficacement leurs missions.

Aussi, le gouvernement a-t-il dû par la loi n° 86/016 du 06 Décembre 1986 modifiant celle de 1973, améliorer cette situation en prévoyant la création d'un Conseil National de la protection civile qui n'a jamais vu le jour faute de décret d'application, bloquant ainsi la mise sur pied d'une structure opérationnelle permanente.

Le décret n° 95/232 du 6 Novembre 1995 qui porte organisation du Ministère de l'Administration Territoriale crée une direction de la protection civile en son sein. Cette direction est chargée, entre autres, de l'organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire national, des études sur les mesures de protection civile en temps de guerre comme en temps de paix et de la programmation des moyens mis pour la protection civile.

Sur un plan général, chaque département ministériel concerné par les catastrophes a développé à son niveau un plan intra-sectoriel d'intervention qui constitue un élément du plan national.

Aussi, le Ministère de la Santé a-t-il créé un comité d'évaluation des effets sur la santé ainsi que des besoins de santé après les catastrophes naturelles. Ce comité

comprend des médecins nationaux spécialisés dans la médecine des catastrophes et les experts de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie a effectué à son niveau le recensement des zones à risques sur l'ensemble du territoire national, suivi des études sur le dégazage du Lac Nyos et du Lac Monoun.

La Croix-Rouge camerounaise assure la formation des secouristes spécialisés dans le domaine des catastrophes sur l'ensemble du territoire. Elle a formé à ce jour 19.800 secouristes prêts à intervenir en cas de sinistre. Elle dispose également de trois bases logistiques en prévision de catastrophes.

Dans le souci de rendre la protection civile camerounaise plus opérationnelle, le secteur des Sapeurs pompiers a été confié au Ministère de la Défense qui a multiplié sur l'ensemble du territoire national des centres opérationnels dotés d'équipements modernes.

En somme, les grandes catastrophes survenues au Cameroun ces dernières années ont permis à l'Etat de tester la capacité de mobilisation de ses forces sur le terrain et d'apprécier l'efficacité de ses actions. Un plan d'organisation des secours d'urgence est en élaboration.

III - 2.4 LE LOGEMENT

L'augmentation rapide de la population urbaine a engendré une croissance prodigieuse des villes avec pour corollaire une forte demande en terrains urbains. Il y a eu densification des quartiers centraux et occupation anarchique des zones périphériques des villes. Les pouvoirs publics ont donc été contraints d'agir à la fois sur les quartiers densément occupés et sur les zones périurbaines. Ils ont également dû mener des actions dans le sens du renforcement du cadre institutionnel.

1. Cadre institutionnel

Conscient de la complexité des problèmes urbains, le gouvernement a créé en 1979 un département ministériel en charge des questions d'urbanisme et d'habitat. Ces questions étaient initialement suivies par une simple direction de ce qui était alors le Ministère de l'Equipement. Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat s'est vu confier la tâche de préparation et de mise en oeuvre de la politique de l'habitat, de la politique foncière du gouvernement ainsi que l'exécution des opérations urbaines initiées par l'Etat.

Depuis sa création, ce département ministériel a vu son rôle s'accroître et son action couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire. Parallèlement à cela, l'Etat camerounais a mis en place deux organismes parapublics pour l'exécution de programmes relatifs à l'aménagement de terrains :

- un intermédiaire financier : le Crédit Foncier du Cameroun créé en 1977;
- un organisme d'aménagement de parcelles, destinées à la construction de logements : la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux créé en 1977 ;

A cela il faut ajouter :

- un organisme de construction de logements, la Société Immobilière du Cameroun (SiC), créé en 1952 ;
- la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) créé en 1973, qui aménage des terrains industriels, principalement à Douala et Yaoundé.

- sur un autre plan, et pour adapter leurs activités au nouveau contexte économique, le Gouvernement a réorganisé les professions des architectes, des urbanistes et des géomètres experts.

2. Restructuration des zones d'habitat spontané

L'opération la plus importante de ces 20 dernières années est la restructuration de la zone Nylon à Douala dans le cadre du Premier projet urbain. Le projet qui concernait une superficie de 700 ha et 15% de la population de la ville a permis la réalisation d'infrastructures de base et la réhabilitation d'un quartier pilote de 50 ha. Son exécution devait permettre de définir et de mettre en oeuvre des procédures appropriées pour la réalisation des opérations de restructuration urbaine répliquables.

D'autres opérations, de moindre importance ont été réalisées ici et là par l'Etat ou les collectivités publiques locales.

3. La production des parcelles

C'est surtout par le biais de la MAETUR que l'Etat a tenté de répondre à la demande en terrains viabilisés. Dans ce cadre, environ 1200 ha de parcelles ont été aménagées et équipées pour accueillir près de 200 000 habitants. Les pouvoirs publics (Etat et municipalités) ont également créé de nombreux lotissements.

4. Financement

La principale contrainte dans l'amélioration de l'habitat étant d'ordre financier, les pouvoirs publics ont créé en 1977, le Crédit Foncier du Cameroun, un intermédiaire financier, sorte de banque de développement de l'habitat. Cet organisme a accordé des prêts à des taux préférentiels qui ont permis de financer environ 8% des investissements totaux.

5. Promotion immobilière

L'Etat est également intervenu comme promoteur de constructions conformes. Il a ainsi, de manière directe, assuré 10% des investissements dans le logement ; ce qui correspond à environ 5% des unités construites.

6. Promotion des matériaux locaux

Les actions ici ont porté sur 5 directions principales :

- création en 1990 de la " Mission de promotion des matériaux locaux " qui a pour objet de valoriser l'emploi des matériaux locaux en vue de réduire les coûts de réalisation des logements et équipements publics ;
- élaboration de normes de construction en terre, normes qui sont en cours de discussion ;
- Adoption de normes de constructions en bois ;
- Construction de maisons-témoins en terre stabilisée avec l'appui d'instituts de recherche et de bailleurs de fonds ;
- Information du public sur les avantages des matériaux locaux.

7. Subventions

L'Etat a accordé des subventions sous diverses formes :

- mise à disposition gratuite de terrains aux opérateurs publics du secteur (SIC-MAETUR) ;
- Financement des réseaux primaires dans les opérations MAETUR ;
- Financement de tous les réseaux des opérations SIC ;
- Versement d'une somme totale de 61 milliards de fCFA (au 01/07/91) au Crédit Foncier du Cameroun, soit 2/3 du Financement des prêts.

8. Participation du secteur privé

Le secteur privé est resté, de loin, le principal intervenant en matière d'habitat. On estime sa part dans la construction des logements à plus de 70%. Des logements ont ainsi été construits par le secteur privé populaire qui, malheureusement, utilise des méthodes et matériaux de construction qui ne donnent pas toujours des logements de qualité.

Ce secteur privé populaire est essentiellement constitué d'entrepreneurs individuels (Tâcherons) et d'individus assurant l'auto promotion. La dimension communautaire aussi bien dans la production que dans l'amélioration de la qualité de l'habitat est donc restée très faible.

III - 2.5 REDUCTION DE LA PAUVRETE

Dix huit recommandations faites à Vancouver ont été identifiées comme se rapportant au thème de la pauvreté urbaine parce qu'elles insistent sur :

- la prise en compte des besoins spécifiques des couches les plus démunies ;
- une répartition équitable des moyens, des espaces d'habitation, des services et des infrastructures ;
- l'intégration de la protection des pauvres dans les politiques nationales ;
- l'implication de toutes les couches sociales aux processus participatifs ;
- la nécessité pour les opérations et programmes de viser et toucher les populations les plus démunies ;
- la nécessité de prendre en compte les formes d'appropriation foncière pratiquées par les couches démunies.

L'analyse rapide de ces recommandations fait apparaître que leur mise en application a connu quelques difficultés. Une politique d'habitat a été définie en 1978, avec pour idée maîtresse une production publique de masse grâce à des organismes d'intervention appropriés.

De grandes opérations d'aménagement et de restructuration ont vu le jour, toutes conçues selon les principes directeurs ci-dessus. En outre, pour permettre d'atteindre leurs objectifs, d'importantes subventions ont été accordées par l'Etat à ces organismes, destinées à financer les infrastructures primaires. Parallèlement l'Etat s'est engagé dans la réhabilitation des voiries dans les quartiers à populations démunies dans la plupart de nos villes.

Toutefois, que ce soit pour l'aménagement de parcelles, la construction de logements ou la restructuration des quartiers (ceci dans une moindre mesure), les grandes opérations d'habitat, initiées à partir de 1978 ont difficilement atteint les couches les plus défavorisées. Celles-ci n'ont pas toujours pu accéder aux parcelles et logements sociaux en raison de leurs coûts, de loin hors de leur portée.

L'opération d'amélioration du quartier Nylon a permis d'améliorer les infrastructures de base (voirie, équipements sociaux, marchés); cependant elle a nécessité des contributions financières très importantes qui n'ont pas pu être reconstituées. En dépit de ce résultat mitigé, il demeure que c'est la seule opération réalisée dans l'esprit des recommandations de Vancouver (ciblage des couches défavorisées, mobilisation des ressources internes, participation communautaire, création d'emplois, partenariat élargi ...). Une grande partie des leçons reste encore à être tirée de cette expérience, notamment sur les aspects tels que la régularisation foncière, le recouvrement des coûts, le dimensionnement du projet et le partenariat.

De manière générale, les projets réalisés ont eu des conséquences dramatiques sur les pauvres, surtout en ce qui concerne le déplacement des personnes. La législation en

Au plan institutionnel et réglementaire, l'application du régime foncier n'a pas pu permettre de contenir le développement des quartiers non structurés caractérisés par l'insécurité foncière, la promiscuité et l'insalubrité et le repli des couches défavorisées dans les zones impropres à la construction tels les bas fonds marécageux ou les flancs de collines. Ce régime foncier qui ignore les formes traditionnelles de transmission du patrimoine fait valoir un droit moderne qui ne s'applique que sur une faible partie de l'espace urbain. Ainsi il n'a pas favorisé la réalisation de l'objectif de facilitation de l'accès à la propriété foncière pour toutes les couches sociales. De même, l'objectif de faire accéder la majorité des populations, et surtout les pauvres, aux services urbains a été difficilement réalisable.

III - 2.6 L'EVALUATION DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE VANCOUVER

L'action du gouvernement camerounais a porté sur l'organisation, la réorganisation ou la création des structures adéquates favorisant la gestion harmonieuse des établissements humains au Cameroun à savoir :

- * la restructuration de l'institution communale par les lois de 1974 citées plus haut.
- * la création en 1979 d'un Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- * la création des organismes opérationnels en matière d'aménagement foncier et de financement (MAETUR, CFC) et la réorganisation de la SIC chargée de la construction des logements ;
- * la création des services techniques, déconcentrés pour assister les municipalités dans la gestion des établissements humains ;
- * la création de nouvelles unités communales, et l'augmentation significative du nombre des élus locaux par habitant ;
- * la reconnaissance des chefferies traditionnelles en tant qu'auxiliaires de l'administration chargés de l'encadrement des populations ;
- * la libéralisation et notamment la loi sur les libertés d'association de Décembre 1990 a favorisé le mouvement de prise en charge par les populations elles-mêmes de la gestion de leur cadre de vie.
- * la création d'un Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine (MINASCOF), récemment réorganisé par le décret n° 95/100 du 9 Juin 1995 auquel sont assignées particulièrement les missions suivantes :
 - élaboration et mise en oeuvre de la politique de prévention et d'assistance sociale
 - promotion sociale de l'individu, de la famille et respect des droits de la femme et de l'enfant, sans discrimination et dans la parfaite garantie des droits dans le domaine politique, économique, socio-éducatif et culturel.

Les établissements gérés par le MINASCOF ou placés sous sa tutelle sont régis par le décret n° 77/495 du 7 Décembre 1977 fixant les conditions de création et de fonctionnement des Oeuvres Sociales privées ayant comme objectif d'apporter une aide matérielle ou morale ou un encadrement éducatif à des personnes de tout âge, sexe ou race, aux familles ou aux groupes afin de promouvoir leur épanouissement.

On retrouve ainsi, au titre des structures divers centres d'accueil d'enfants abandonnés et en détresse, des malades mentaux, des orphelins de naissance, des centres de réinsertion des jeunes incarcérés dont l'âge est compris entre 10 et 16 ans.

III - 2.7 EXPERIENCES NATIONALES ACQUISES

La stratégie de Vancouver était fondée sur le principe selon lequel l'être humain est cible et acteur du développement.

Les politiques formulées au Cameroun après Vancouver dans le domaine des établissements humains, les programmes et projets qui en étaient issus, puisaient largement dans cette stratégie. On peut cependant déplorer qu'aucun mécanisme de suivi n'ait été mis en place pour permettre une évaluation permanente de cette stratégie.

Néanmoins, le processus engagé a rendu courante la participation effective des populations concernées dans les projets de développement.

La société civile, qui a vite perçu les enjeux, s'organise. Plusieurs associations, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaires (OC) ayant l'amélioration du cadre de vie et l'amélioration de l'habitat comme champ d'action, naissent.

IV - ACTION 21 ET LA STRATEGIE MONDIALE DE LOGEMENT JUSQU'EN L'AN 2000

Le bilan du sommet planétaire de RIO se résume à la production des cinq (5) documents dont l'Agenda 21 constitue un schéma directeur pour promouvoir un développement durable au triple point de vue social, économique et environnemental. Il propose des politiques et programmes susceptibles de promouvoir un équilibre durable entre la consommation, la population et la capacité de charge de maintien et d'entretien de la vie sur terre en particulier dans les espaces vitaux (champs, usine, forêt, cours d'eau, ville et campagne...). Il décrit certaines manières d'utiliser les techniques et technologies pour satisfaire les besoins de l'humanité tout en sauvegardant la pérennité des ressources naturelles.

A travers la stratégie mondiale de logement, il s'avère urgent d'entreprendre une action au niveau de chaque pays et sur le plan international pour accélérer la production nouvelle et l'amélioration des logements existants, en vue de fournir ou de faciliter au plus grand nombre l'accès à un abri décent en mettant un accent particulier sur la satisfaction des besoins des pauvres, des femmes et des groupes sociaux vulnérables.

Les options des plans de développement socio-économique entrepris par le Cameroun depuis plus d'une décennie cadrent pour la plupart avec les recommandations de Rio et la stratégie mondiale de logement.

IV - 1 APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'AGENDA 21

Les recommandations de l'Agenda 21 ont eu pour effet, la création d'un Ministère en charge de l'environnement et des forêts ; l'intensification de divers programmes de prévention de certaines maladies, et la lutte contre la pauvreté.

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts est chargé d'élaborer et de contrôler les politiques en matière de protection de l'environnement d'une part, et de préserver les différentes zones géo-écologiques du pays d'autre part. A ce jour, on note :

- l'élaboration d'un plan national de la gestion de l'environnement (PNGE) ;
- le souci de sauvegarder la couche d'ozone par la création d'un bureau national à cet effet ;
- l'introduction dans les pratiques habituelles des industriels de la notion du pollueur - payeur ;
- l'implication des institutions et organismes non gouvernementaux dans la politique de protection de l'environnement ;
- l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi réglementant l'exploitation des forêts et de la faune.

Quant à la prévention ou l'éradication de certaines maladies, divers programmes de lutte contre la paludisme, les maladies diarrhéiques, le ver de Guinée, les MST et le SIDA ont été menés. De même, une vaste campagne de planning familial est en cours et, le pays a été divisé en 103 districts de santé afin de mieux assurer la couverture sanitaire sur l'étendue du territoire national

En ce qui concerne la recherche des solutions à la réduction de la pauvreté, on peut signaler :

- la redynamisation du Fonds National de l'Emploi (FNE) ;
- le lancement de diverses initiatives pour stimuler l'entrepreneuriat et créer les emplois (PRODEC, PSU, FIMAC, Jeunes Promoteurs, ...);
- l'adoption d'un code des investissements favorable aux investisseurs étrangers ;
- la ratification de nombreux accords internationaux pour la protection des droits des travailleurs.

IV - 2 APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA STRATEGIE MONDIALE DU LOGEMENT

Jusqu'en 1986, la politique nationale de l'habitat était inscrite dans les plans quinquennaux de développement économique et social. A partir de 1988, la crise économique aiguë, a conduit le Gouvernement, sous l'instigation des institutions de Bretton Woods, à abandonner la pratique des plans quinquennaux au profit des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

L'élaboration des premiers PAS a coïncidé avec l'adoption de la Stratégie Mondiale du Logement. Dans le souci d'insérer les recommandations de cette stratégie mondiale dans la stratégie de relance économique du pays, le Gouvernement a entrepris en 1991, avec l'appui de la Banque Mondiale, un projet de définition de la stratégie urbaine et la restructuration du secteur de l'habitat. Ce projet vise trois objectifs :

- finaliser et rendre opérationnel le système de production de l'habitat ;
- appuyer la promotion et le développement des opérations privées intervenant dans le secteur urbain.
- accroître la capacité et l'efficacité des services publics chargés du logement.

VI - PROBLEMES PRIORITAIRES

Un aperçu de la situation actuelle des établissements humains au Cameroun, permet de dégager un certain nombre de problèmes pertinents susceptibles d'entraver la maîtrise de l'urbanisation et le développement judicieux et rationnel des établissements humains. Au nombre de ces problèmes et selon les thèmes examinés, on distingue :

VI - 1 ENVIRONNEMENT

La priorité en matière d'environnement devrait être accordée à la résolution des problèmes suivants :

- la dégradation de l'environnement des établissements humains due à l'absence des standards et les normes;
- l'insuffisance du réseau de distribution de l'eau potable dans les quartiers populaires ou péri-urbains et dans les villages ;
- l'absence ou l'inadaptation des installations de collecte des eaux usées, le mauvais fonctionnement des réseaux collectifs existants, l'insuffisance des normes et l'absence des structures de contrôle des rejets ;
- la défaillance dans la collecte, le transport et le traitement des déchets solides urbains ;
- l'insuffisance de la voirie et la dégradation de la circulation et des transports ;
- l'insuffisance des moyens pour la réalisation des infrastructures urbaines et la fourniture des services de base ;

VI - 2. GOVERNANCE

En dépit de l'évolution constatée, la gouvernance reste caractérisée par :

- l'insuffisance d'une démocratie effective au niveau locale ;
- l'insuffisance du transfert des pouvoirs et des moyens aux Collectivités Locales ;
- le non recours aux méthodes participatives qui exclut les populations, les associations et le secteur privé, etc. du processus de prise de décision ;
- la faiblesse de ressources humaines des municipalités ;
- la faible mobilisation des ressources municipales.

VI - 3. RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES

Plusieurs catastrophes sont survenues ces dernières années avec des conséquences humaines et matérielles considérables. Les facteurs ayant amplifié ces conséquences sont les difficultés de prévention des catastrophes dues à :

- l'inexistence de l'inventaire exhaustif, de la localisation et de la matérialisation des zones à hauts risques ;
- l'absence de système permanent de surveillance de ces zones ;
- le non respect de la réglementation lorsqu'elle existe ;
- la faible sensibilisation des populations sur les risques et catastrophes ;
- l'insuffisance de l'encadrement des populations ayant des pratiques dégradantes et dangereuses (agriculture itinérante sur brûlis, transhumance, feux de brousse, déforestation et surpâturage, etc.).
- la multiplicité des systèmes d'encadrement avec pour corollaire la dispersion des moyens déjà limités ;
- la non opérationnalité des structures et des équipements d'intervention;
- les effets négatifs des vents violents sur les établissements humains.

VI - 4 LOGEMENT

62

Les principaux problèmes que rencontre le secteur du logement sont les suivants :

- l'insécurité foncière
- les coûts élevés d'aménagement des terrains et de construction de logements ;
- les conditions et mécanismes de financement rendant inaccessibles à la majorité des populations, les crédits au logement ;
- un cadre juridique inapproprié et peu incitatif ;
- la non maîtrise de l'occupation du sol ;
- l'absence d'aménagements spécifiques pour les groupes sociaux vulnérables ;
- l'inadaptation des normes/standards au contexte socio-économique des populations ;
- la faible participation des professionnels (Ingénieurs, Architectes, Urbanistes, Géomètres, etc....) dans le processus de production de logements.

VI - 5. PAUVRETE

La priorité en matière de pauvreté devrait être accordée à la résolution des problèmes suivants :

- la faiblesse des revenus fixes de la majorité des ménages ;
- le faible accès aux services urbains ;
- l'incapacité du secteur formel à satisfaire les besoins des pauvres ;
- l'incapacité des pauvres à accéder à la propriété foncière et au logement ;
- l'absence de participation des pauvres à la gestion de leur cadre de vie.

C : PLAN D'ACTION NATIONAL

I - STRATEGIES ET POLITIQUES

La résolution des problèmes prioritaires dégagés précédemment, s'opère dans un contexte difficile et tout à fait particulier.

Sur le plan économique, le Cameroun est engagé depuis 1988/1989 dans des programmes d'ajustement structurel qui réduisent considérablement les marges de manoeuvre de l'Etat en matière d'investissements. Cette option consacre la libéralisation et le désengagement de l'Etat au profit d'un secteur privé émergent.

Sur le plan de la gouvernance, on assiste à l'apparition de nouveaux acteurs dans les sphères de gestion des affaires publiques et la défense des intérêts des populations, ce qui amène l'Etat à céder progressivement une partie de ses prérogatives traditionnelles.

Dès lors, les stratégies et politiques à mettre en place dans les domaines de :

- la gestion et la préservation de l'environnement ;
- la prévention et la maîtrise des risques naturels et catastrophes
- la fourniture de logements adéquats ;
- la réduction de la pauvreté ;

doivent prendre en compte la nouvelle perspective de réformes structurelles, ainsi que la nécessité d'une gouvernance qui associe tous les acteurs à la gestion des établissements humains.

I - 1. ENVIRONNEMENT

- Développer l'utilisation systématique par les professionnels des standards minimum dans l'aménagement des réseaux, la construction des logements et des équipements publics, et ceci dans le souci d'améliorer le cadre des établissements humains.

- Améliorer la distribution d'eau potable dans les quartiers populaires et les zones périurbaines grâce au système des bornes fontaines payantes. Dans les villages, multiplier les programmes de forages bénéficiant de financements extérieurs et de subventions diverses, les populations auront à leur charge la maintenance des ouvrages réalisés. Ces programmes devront également promouvoir et vulgariser des techniques adaptées au contexte local.

- L'Etat devra :

- * Mettre en place une réglementation suffisante et un dispositif de contrôle relatifs aux installations individuelles d'eaux usées et autres rejets ;
- * Instituer une redevance pour la maintenance des réseaux collectifs qui pourrait être indexée à la consommation d'eau.

- Améliorer la gestion des déchets solides en clarifiant les rapports entre les Communautés Urbaines (CU) et les Communes Urbaines d'Arrondissement (CUA), le financement serait assuré par une redevance spécifique;

- Augmenter et améliorer la voirie urbaine en développant les projets "replicables" de création et de réhabilitation du réseau, financés par l'Etat et/ou les ressources propres des municipalités.

- Améliorer la mobilisation des ressources par la mise en place d'un Système d'Information Foncière (SIF) à but fiscal;

- Faciliter les échanges entre les villes et les campagnes en développant les réseaux de transport.

I - 2 GOUVERNANCE

- Renforcer la décentralisation par un transfert effectif des pouvoirs et des moyens aux Collectivités Locales, ce qui leur garantirait une autonomie réelle ;
- Créer un cadre juridique favorable à la participation et développer des réflexes de concertation chez tous les acteurs ;
- Renforcer les capacités des municipalités par des recrutements judicieux et la formation professionnelle en tenant compte des femmes cadres d'une part, et d'autre part la mise en place d'instruments de gestion permettant un meilleur recouvrement des recettes.

I - 3 RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES

- Améliorer la connaissance et la surveillance des zones à risques grâce à la mise au point d'une cartographie appropriée ;
- Améliorer la sensibilisation des populations des zones à risques (généralement constituées de pauvres) à travers la matérialisation desdites zones, par leur encadrement dans leurs activités (agriculture, élevage, construction, etc....) au respect de la réglementation ;
- Rationaliser et rendre opérationnelles les diverses structures d'intervention en créant effectivement le Comité National de Lutte Contre les Catastrophes (CNLCC) et en dotant toutes les structures de moyens adéquats.

I - 4 LOGEMENT

- Procéder à la réforme du régime foncier et domanial pour permettre la clarification des statuts de tous les terrains à l'intérieur des périmètres urbains ainsi que leurs zones potentielles d'extension circonscrites ;
- Permettre une meilleure maîtrise de l'occupation du sol à travers d'une part la mise au point de nouveaux outils de planification et de contrôle et d'autre part la création de nouvelles structures opérationnelles de gestion urbaine ;
- Accroître l'offre en logements accessibles et décents par la réduction des coûts de construction, et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire relatif à la promotion immobilière et aux professions du bâtiment ;
- Faciliter l'accès au crédit à tous, y compris les femmes et les groupes sociaux vulnérables, en mettant en oeuvre des mécanismes financiers innovateurs et en renforçant l'efficacité de ceux existants pour la mobilisation des financements destinés à l'habitat ;
- Prendre en compte les problèmes spécifiques des groupes sociaux vulnérables dans les projets d'aménagement et de construction.

I - 5 PAUVRETE

- Assurer des revenus permanents et convenables par le relèvement des salaires bas, la promotion des activités économiquement rentables et génératrices d'emplois ;

- Améliorer l'accès aux services urbains par une tarification préférentielle, la mise au point des services de substitution le cas échéant, l'encouragement de la participation et du partenariat dans la gestion du cadre de vie des populations pauvres.

- Permettre la satisfaction des besoins des pauvres par la reconnaissance du secteur non structuré (pourvoyeur d'emplois et de services de base) et l'appuyer le cas échéant ;

- Favoriser l'accès des pauvres et des groupes sociaux vulnérables au sol et au logement par des programmes spécifiques intégrant le système non structuré de financement et de construction ; et s'appuyant sur le principe de participation et de partenariat.

II - BUTS

Les stratégies et politiques nationales en matière d'établissements humains durables peuvent être traduites en objectifs mesurables ou en résultats attendus dans les différents domaines prioritaires.

II - 1. ENVIRONNEMENT

Le but poursuivi est l'amélioration des services urbains afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement. A cet effet, les objectifs à atteindre et les résultats attendus sont les suivants :

- Développer l'utilisation des standards ;
- Améliorer l'accès aux différents services urbains et aux infrastructures de base : 60% à 70% de couverture en eau potable dans les villes et 40% en zones rurales ; 60% de couverture en assainissement eaux usées ; 80% de couverture en ramassage et traitement des déchets solides ; 70% de couverture en électricité en zone urbaine et 15% en zone rurale.
- Renforcer le contrôle des rejets et du cadre réglementaire en matière de protection de l'environnement.
- Améliorer les infrastructures viaires urbaines afin d'assurer une meilleure desserte des zones périphériques et des quartiers spontanés.
- Améliorer la mobilisation des ressources en faveur des municipalités.

II - 2 GOVERNANCE

Le but général est d'améliorer la gouvernance dans les établissements humains du Cameroun. Les objectifs visés et les résultats attendus sont :

- Poursuivre le processus de décentralisation par la révision du cadre institutionnel et réglementaire.
- Conforter le rôle d'arbitre et de régulateur de l'Etat en poursuivant le processus de désengagement et de libéralisation au profit du secteur privé.
- Améliorer la participation des ONG, OCB et autres associations ainsi que des populations à la gestion des projets.

II - 3 RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES

Le but poursuivi est de prévenir afin d'éviter ou d'atténuer les effets des risques naturels et des catastrophes. A cet effet les objectifs visés et les résultats attendus seront les suivants :

- Inventorier les zones à risques ;
- Assurer la surveillance permanente des zones à risques ;
- Promouvoir l'éducation des populations des zones à risques ;
- Mettre au point et diffuser des plans de sauvetage ;
- Contrôler les activités dans les zones à risques.

II - 4 LOGEMENT

Le but poursuivi est de fournir un logement décent pour tous. A cet effet, les objectifs et les résultats attendus sont les suivants :

- Améliorer la gestion foncière ;
- Améliorer le contrôle de l'occupation des sols ;
- Accroître l'offre en logements accessibles et décents ;
- Faciliter l'accès au crédit immobilier à tous, y compris aux femmes et groupes sociaux vulnérables.

II - 5 PAUVRETE

Le but poursuivi est de réduire la pauvreté dans les établissements humains. Les objectifs visés et les résultats anticipés sont les suivants :

- Assurer des revenus permanents et convenables à la plupart des ménages ;
- Améliorer l'accès aux services urbains et aux infrastructures de base ;
- Améliorer la satisfaction des besoins des pauvres ;
- Favoriser l'accès des pauvres au sol et au logement.

III - ACTIVITES

Le programme d'activités couvrant la période de cinq (5) ans (1996-2000) intégré :

- les projets financés par des bailleurs de fonds et en cours d'exécution ;
- les projets exécutés sur fonds propres ;
- les projets pour lesquels les financements sont à rechercher ;

Ce programme s'inscrit également dans le cadre des mesures de libéralisation de l'économie et des programmes d'ajustement avec les institutions de Bretton Woods.

Les préoccupations essentielles sont d'éliminer les contraintes et les dysfonctionnements du secteur urbain, d'optimiser les ressources humaines et institutionnelles par le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé.

Les réflexions menées par les experts et les représentants des diverses administrations ont permis d'élaborer un plan d'action qui nécessite l'implication de nombreux intervenants, la mobilisation d'importantes ressources financières et des décisions qui devront être prises par le gouvernement pour la mise en application des réformes proposées.

Le plan d'action couvre l'ensemble des thèmes majeurs de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II).(cf. tableaux ci-après).

III - 1 ENVIRONNEMENT

OBJETIFS	ACTIVITES	ACTEURS CLES
<p>1 - Développer l'utilisation des standards.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point des standards ; - Elaboration des documents d'urbanisme (plans de lotissement, POS, PDL, SDAU) dont les dispositions réglementaires prennent également en compte les spécificités des groupes sociaux vulnérables ; - Confection des cahiers de charges et des prescriptions techniques pour toute opération en milieu urbain en tenant également compte des spécificités des groupes sociaux vulnérables - Renforcement des dispositifs de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - MINUH - MINTP Municipales - MINEF - Institutions de Recherches - Secteur Privé - BET
<p>2 - Amélioration de l'accès aux différents services urbains et aux infrastructures de base :</p> <p>60 à 70% couverture en eau potable en ville et 40% en zones rurales.</p> <p>* 70% de couverture en électricité, en zone urbaine et 15% en zone rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des actions des différents intervenants - Elaboration des plans directeurs des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone des principales villes qui n'en disposent pas. - Mise au point de politiques tarifaires adaptées au niveau des revenus des ménages. - Création de bornes fontaines payantes dans les quartiers d'habitat spontané en zone urbaine. - Réhabilitation des forages et points d'eau en milieu rural et développement de programmes de nouveaux forages sur financement extérieur - Extension des programmes d'électrification villageoise - Extension des programmes de téléphonie rurale - Campagnes de sensibilisation, d'animation et d'éducation sanitaire en matière d'eau potable dans les villes et les campagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> -MINUH et Municipalités. -MINMEE, SNEC, SONEL, MINPTT, MINUH, - MINDIC, MINFI, MINPTT, MINMEE. - MINMEE -SNEC-ONG - MINMEE-MINEFI-ONG - MINMEE-SONEL-ONG -MINPTT - ONG - MINCOM -MINSANTE -MINASCOF-MINMEE-ONG - MEDIA
<p>* 60% de couverture en assainissement eaux usées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement des projets arrêtés concernant le Schéma Directeur d'Assainissement dans les villes - Remise en état de fonctionnement des stations d'épuration existantes et formation du personnel d'entretien adapté aux techniques et technologies utilisées. - Vulgarisation des techniques et des technologies d'assainissement à faible coût et préservant au mieux l'environnement (latrines améliorées, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - MINMEE-MINUH-MINSANTE -MAETUR-SIC-CUD-CUY -MINUH-MINSANTE -MINMEE-MUNICIPALITES-ONG - MINMEE - MINMEE -MINUH-MINMEE
<ul style="list-style-type: none"> - Réactiver le comité national de l'eau et de l'assainissement. - Création du Fonds National de l'eau et de l'assainissement - Révision des textes définissant les responsabilités de chaque acteur. 		

<p>* 80% couverture en ramassage et traitement des déchets solides</p>	<p>- Révision de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.</p> <p>- Mise en place d'un nouveau système de collecte et de traitement des ordures ménagères dans les centres urbains.</p> <p>- Campagne de sensibilisation en matière d'élimination des ordures ménagères</p> <p>- Développement des techniques de révalorisation des déchets solides urbains (Compostage, recyclage, récupération).</p> <p>- Mise sur pied d'une cellule multi-disciplinaire pour le contrôle des normes de rejets s'appuyant sur un laboratoire équipé.</p> <p>- Equipement et/ou mise en conformité des installations des traitements de rejets dans les unités industrielles.</p> <p>- Mise au point de programmes de formation du personnel chargé du suivi de la réglementation en matière de pollution.</p>	<p>MINAT - MINEFI - MINUH CUD-Municipalités</p> <p>MINUH - MINEFI - SONEL- MUNICIPALITES</p> <p>MINCOM-MINASCOF MINSANTE-ONG-Municipalités, et autres MEDIA Secteur Privé-ONG</p> <p>MINMEE-MINSANTE MINREST Municipalités</p> <p>MINMEE-MINDIC Municipalités</p> <p>MINMEE-MINSANTE MINREST-MINDIC</p>
<p>3 - Renforcement du contrôle des rejets et du cadre réglementaire.</p>	<p>- Généralisation de l'opération d'adressage des rues dans les grandes villes ;</p> <p>- Appui technique et logistique de l'opération pilote registres fiscaux des recettes municipales ;</p> <p>- Etudes de faisabilité de la taxe urbaine en relation avec le Système d'Information Foncière à but fiscal.</p>	<p>MINAT-MINUH-Municipalités</p> <p>MINAT-MINEFI-MINUH Municipalités</p> <p>MINAT-MINEFI-MINUH Municipalités.</p>
<p>4 - Améliorer la mobilisation des ressources.</p>		

III - 2 GOUVERNANCE

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEURS CLES
<p>1) Poursuivre le processus de décentralisation par révision du cadre institutionnel et réglementaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre de la Constitution promulguée par le Président de la République le 18 Janvier 1996. - Mise au point des lois créant les régions et réorganisant les collectivités publiques locales - Mise en place progressive des nouvelles structures. - Transfert effectif des moyens et des ressources aux municipalités et aux régions 	<p>PR-A.N.</p> <ul style="list-style-type: none"> - MINAT PR - A.N. MINAT-MINEFI-MINUH
<p>2) Conforter le rôle d'arbitre et de régulateur de l'Etat en poursuivant le processus de désengagement et de libéralisation au profit du secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme de privatisation des entreprises publiques - Poursuite de la politique de libéralisation 	<p>MINEFI</p> <p>MINDIC</p> <p>Administrations et Secteur Privé</p>
<p>3) Améliorer la participation des ONG, OC et autres associations ainsi que les populations à la gestion des projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du cadre juridique des ONG et autres associations pour le développement des établissements humains. - Promotion de la démocratie locale (concertation dialogue et participation à la prise de décision) - Campagne de sensibilisation. 	<p>MINAT</p> <p>MINAT et autres Administrations Municipalités et ONG, OC etc... Toutes les Administrations.</p>

III - 3 RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES.

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEURS CLES
1) L'inventaire des zones à risques	<ul style="list-style-type: none"> - Identification, localisation des zones à risques et détermination de leur nature - Classification des zones à risques 	MINUH MINMEE-MINAT MINEPIA-MINRST MINAGRI et autres
2) La Surveillance permanente des zones à risques	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'équipements et de matériels de surveillance des zones, de détection et d'alerte. - Renforcement des mesures et/ou réfection des ouvrages de prévention de risques ou de protection.. 	MINMEE-MINAT- MINAGRI-MINEPIA- MINRST et autres MINUH - MINRES- MINEF
3) L'éducation des populations des zones à risques	<ul style="list-style-type: none"> - Matérialisation des périmètres des zones à risques - Campagne d'information et de sensibilisation. 	MINMEE, MINAT- MINAGRI- MINRST- MINEPIA- MINCOM ONG-Municipalités. MINUH - MINEF
4) La mise au point et la diffusion des plans de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> - Confection des plans de sauvetage - Diffusion desdits plans 	MINAT, MINDEF, MINCOM, ONG MINUH - MINRES
5) Le Contrôle des activités dans les zones à risques	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, adoption et application des normes relatives aux activités dans les zones à risques - Mise en oeuvre de toute autre réglementation relative aux activités dans les zones à risques Mise au point et vulgarisation de techniques d'exploitation adaptées aux zones à risques. 	MINUH, MINAT, MINAGRI MINEPIA, MINEF, Muni- cipalités, MINAGRI, MINEF, MINEPIA? Municipalités, ONG

III - 4 LOGEMENT

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEURS CLES
<p>1) Améliorer la gestion foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes diagnostics du marché foncier ; - Mise en place d'un Système d'Informations Foncières (SIF) à but fiscal, géré par une agence autonome - Création de la commission foncière et étude de faisabilité de la mise en place de l'Agence Foncière d'Agglomération (A.F.A) - Révision du régime foncier et domanial ; - Création de Périmètres d'Intégration Cadastre (PIC) - Réorganisation des directions du Cadastre et des Domaines 	<p>MINUH MINUH, MINEFI, Municipalités MINUH, MAETUR MINUH-MINAT MINUH-MINAT, Municipalités</p>
<p>2) Contrôle et Maîtrise de l'occupation du sol, Amélioration des conditions de l'habitat et d'accès des ménages aux parcelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes diagnostics sur les moyens opérationnels et réglementaires de la maîtrise de l'occupation des sols. - Mise en place d'opérations test de plans d'occupation du sol (POS) en relation avec la gestion foncière. - Restructuration des organismes parapublics en charge de l'habitat - Restructuration foncière des quartiers spontanés 	<p>MINUH MINUH, Municipalités MINUH-MINEFI MINUH</p>
<p>3) Accroissement de l'offre en logements décents et accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des études sur la nouvelle politique de l'habitat - Réalisation des études de faisabilité sur les grandes mailles - Finalisation des textes sur la promotion immobilière, la copropriété, les agents immobiliers, les professions, etc - Faisabilité d'une société d'économie mixte de promotion immobilière - Création d'une Agence Foncière d'Agglomération (A.F.A). - Test de mise en place de cellules d'habitat - Opérations d'aménagement urbain concerté organisme public/collectivités locales/ collectivités coutumières - Montage des projets pilotes en matériaux de construction produits localement - Promotion et organisation des techniques et technologies de construction en matériaux produits localement. - Participation plus effective des professionnels de l'habitat dans la production du logement 	<p>MINUH MINUH, Municipalités MINUH MINUH MINUH MINUH, MINAT, SIC, MAETUR MINUH, Municipalités MINUH, MAETUR, MINAT Municipalités MINUH, SIC, CFC, MIPROMALO, MAETUR, Municipalités, ONG, OC, Ordres professionnels</p>

<p>4) Faciliter l'accès au crédit immobilier à tous y compris aux femmes et groupes sociaux vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux épargnants du secteur non structuré de bénéficier des crédits du secteur formel par des mécanismes innovateurs (caisses populaires - coopératives mutuelles etc..) - Restructuration du Secteur bancaire ; - Redéfinition des missions et des objectifs du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) 	<p>MINUH MINEFI MINASCOF MINEFI MINEFI</p>
--	---	--

III - 5 PAUVRETE

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEURS CLES
<p>1) Assurer des revenus permanents et convenables à la plupart des ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relèvement des salaires bas notamment ceux de la Fonction Publique - Intensification des programmes de travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO) - Intensification des programmes des activités génératrices de revenus (PRODEC, FIMAC, etc...) - Création dans les quartiers pauvres des espaces pour le développement des petits métiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - MINEFI - MINUH Municipalités, ONG MINAGRI, MINEPIA, MIN DIC, Municipalités, ONG - Municipalités
<p>2) Améliorer l'accès aux services urbains et aux infrastructures de base.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point d'une tarification permettant à la majorité des ménages pauvres d'accéder à l'eau potable, l'électricité et au ramassage des ordures ménagères. - Mise en place d'une organisation de transport collectif permettant aux pauvres de se déplacer - Mettre au point des projets "replicables" de création et de réhabilitation des réseaux. 	<p>MINEF, MINUH, MINMEE, SNEC, SONEL, Municipalités, MINASCOF</p> <p>MINTRANSPORTS, Municipalités, Secteur privé, MINASCOF</p> <p>MINUH, Municipalités</p>
<p>3) Améliorer la satisfaction des besoins des pauvres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux activités développées par les pauvres. - Appui aux ONG actives dans le secteur ; - Information et sensibilisation des jeunes artisans et petits métiers - Création et réservation d'espaces appropriés aux activités non structurées. 	<p>MINEF, Municipalités</p> <p>Municipalités-MINDIC</p> <p>Municipalités, ONG</p> <p>MINUH, Municipalités</p> <p>MINASCOF</p>
<p>4) Favoriser l'accès des pauvres au sol et au logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point des programmes spécifiques intégrant les systèmes non structurés de financement et de construction - Facilitation des procédures foncières et simplification de la procédure d'obtention du permis de construire ; Encouragement de la participation et le partenariat 	<p>MINUH, MINEFI, Municipalités, ONG, MAETUR SIC, CFC</p> <p>MINUH, Municipalités, MINASCOF</p> <p>Municipalités, ONG, OCB</p> <p>Populations.</p>

IV - SUIVI DES PROGRES ACCOMPLIS

IV - 1 Méthode de suivi

Le processus mis en place au Cameroun pour la production du plan national a permis d'impliquer les acteurs du développement des établissements humains à plusieurs niveaux :

- National
- Provincial
- Local.

Dans ce processus, des comités créés à chacun de ces niveaux ont, en préparant leur contribution au rapport national, servi de structure d'analyse et d'évaluation des politiques nationales des établissements humains au Cameroun depuis 1976. Ces mêmes comités, par la détermination des indicateurs définis dans le programme du CNUEH, se sont adonnés pendant toute la préparation nationale à Habitat II, à un exercice qui dans le contexte actuel, leur a permis d'acquérir une expérience qui sera d'une utilité indéniable après la conférence d'Istanbul.

L'expérience de la préparation de Habitat II devenant un input à capitaliser, la transformation des comités de préparation en comités de suivi, serait la meilleure solution pour garantir la continuité et un meilleur aiguillage de la mise en oeuvre du Plan d'Action National.

IV - 2.1 Les indicateurs urbains et du logement

La mise en oeuvre du Plan d'Action qui sera approuvé à Istanbul nécessitera l'élaboration de mécanismes de suivi, assis sur les indicateurs urbains et du logement. Il importera par conséquent que soit mis en place un observatoire composé d'unités de collecte, de stockage et de diffusion des données.

1 - Collecte des indicateurs

Il conviendrait compte tenu de l'expérience acquise de procéder sur la base des indicateurs clés définis par le CNUEH et des indicateurs complémentaires proposés dans le programme, de procéder à une analyse qui devrait déboucher sur une définition d'autres indicateurs restituant au mieux la réalité urbaine du Cameroun. En effet, plusieurs situations fort intéressantes et dont l'analyse serait utile pour une meilleure programmation des actions éventuelles, ne sont pas appréhendées avec assez de précisions à travers le programme défini par le Centre.

Les équipes de recherches, les experts locaux, les universitaires et les partenaires extérieurs seront sollicités pour examiner et compléter la liste des indicateurs définis par le CNUEH.

Le prochain recensement général de la population prévu en 1997, sera l'occasion d'actualiser les données qui ont permis d'élaborer les premiers indicateurs.

La mise en place effective de l'observatoire prendra appui sur le Centre de Documentation du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, unité fonctionnelle issue du projet Appui au Développement Institutionnel du Cameroun (ADIC), ainsi que sur la banque de données en cours de constitution dans le cadre du projet de mise en oeuvre du Cadastre fiscal. L'observatoire devra rapidement être relié au réseau INTERNET pour permettre des échanges avec la sous-région, voire le monde entier.

IV - 2.2 Evaluation - Aiguillage - Correction

Les rapports seront faits régulièrement par les comités de suivi du plan d'action national, les structures provinciales et locales permettront au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat de procéder à un aiguillage du plan d'action national.

IV - 2.3 Mission d'Evaluation d'Experts Extérieurs

Il y a lieu d'envisager l'examen régulier par des experts extérieurs de l'évolution du suivi du Plan National et des recommandations d'Istanbul. Ceci serait un élément fortement stimulant, d'autant plus qu'il permettra aux bailleurs de fonds, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d'apprécier le niveau d'exécution du Plan d'Action National.

IV - 2.4 Concertations Sous Régionales, Régionales et Mondiales pour d'Evaluation

Comme pour les rencontres préparatives de la conférence d'Istanbul, il serait judicieux d'organiser à intervalles réguliers des rencontres de concertation et d'évaluation, au niveau de la sous région d'Afrique Centrale, au niveau de la région Afrique et au cours des sessions de la Commission des Nations-Unies sur les Etablissements Humains.

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la Commission Economique Africaine (CEA), devraient se doter de structures de suivi de l'évolution des établissements humains en Afrique.

V - ENGAGEMENTS

Nous, acteurs des Etablissements Humains au Cameroun réunis à Yaoundé dans le cadre des préparatifs nationaux pour la grande rencontre d'ISTANBUL 96 pour une participation efficace de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier dans le processus d'HABITAT II.

Considérant les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Vancouver (CANADA) en 1976 et eu égard à la stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 qui préconise l'adoption des "stratégies de facilitation" pour la fourniture des logements et des services.

Rappelant la résolution 49/109 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 19 Décembre 1994, qui appelait tous les Etats à encourager une large participation au processus préparatoire, tant au niveau national, régional qu'international, des autorités locales et de tous les acteurs concernés, tels que la communauté scientifique, le secteur industriel, les syndicats, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, et qui appelait aussi à promouvoir un large échange d'informations et d'expériences ;

Rappelant les recommandations de l'Agenda 21 adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), en particulier celles relatives aux Etablissements Humains (Chapitre 7) qui ont pour objectif d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales des Etablissements Humains ainsi que le cadre de vie et de travail de toute la population, en particulier des populations pauvres rurales et urbaines,

Prenant note des nombreuses autres conférences des Nations Unies (tels la Conférence Internationale sur la population et le développement, le sommet mondial sur le développement social, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et la quatrième conférence mondiale de la femme), ainsi que de leurs recommandations et de leurs programmes d'action relatifs au développement et à la gestion des établissements humains,

Rappelant en outre les objectifs de la Conférence Habitat II, notamment ceux d'arrêter la détérioration des conditions des établissements humains dans le monde et de créer un cadre pour l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations de manière durable ; et afin d'adopter une déclaration générale de principes et d'engagements par les Gouvernements, les organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales, et de formuler un plan d'action mondial destiné à guider les efforts nationaux et internationaux visant à la réalisation de ces objectifs ;

Rappelant la Résolution CM/Res 1469 (LVIII) du conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine invitant les Etats Membres et les organisations régionales à participer activement au processus préparatoire d'Habitat II, en ayant pour objectif de s'assurer que les positions de l'Afrique seront bien reflétées à la Conférence et dans ses résultats,

Conscients du rôle important des villes et des zones urbaines dans le développement économique, social, politique et culturel, et des relations complémentaires entre les villes et les zones rurales,

Conscients de la situation des établissements humains caractérisée par l'insuffisance de logements, la dégradation des infrastructures et des équipements, le chômage, la pauvreté et des facteurs aggravants tels que les conflits, l'instabilité sociale et politique, les catastrophes naturelles etc...

Réaffirmons les engagements contenus dans la déclaration faite à Johannesburg en Octobre 1995.

V - 1 LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

- 1 - Reconnaissant le besoin de créer un cadre facilitateur afin de promouvoir des stratégies à travers des réformes législatives et la mise en place ou le renforcement des institutions dans les domaines du foncier et du financement du logement, d'étendre la participation du secteur privé, des organisations communautaires et des organisations non gouvernementales dans le développement des établissements humains;
- Reconnaissant aussi la nécessité de mettre en place des mesures, y compris législatives, réglementaires et de contrôle, aussi bien économiques et financières, destinées à soutenir et à faciliter les efforts des nombreux acteurs (publics et privés) pour augmenter la production de logements accessibles à toutes les catégories de la population, en particulier aux pauvres et aux groupes sociaux vulnérables.
 - S'engage à définir, adopter, et appliquer des politiques et des stratégies de développement des établissements humains, facilitatrices, participatives et innovatrices en matière de foncier, de financement et du logement, avec pour objectifs un logement adéquat pour tous.
- 2 - Reconnaissant l'impact environnemental de l'expansion géographique des villes et la pression croissante sur les régions avoisinantes, particulièrement en termes de demande de terrains, d'eau, d'énergie, et de pollutions récurrentes;
- Conscient que les politiques relatives aux établissements humains doivent tendre à satisfaire aussi bien les besoins des zones urbaines, des zones périurbaines que des zones rurales, à renforcer le pouvoir attractif des zones rurales en fournissant des infrastructures, des emplois et des services afin de minimiser la tendance actuelle des migrations importantes vers les centres urbains où les services existants sont déjà saturés;
 - s'engage à mettre l'accent sur les problèmes prioritaires et essentiels de développement à savoir l'équilibre entre le développement rural et le développement urbain, notamment la pauvreté, la détérioration de l'environnement urbain, l'accès aux services et infrastructures de base.
- 3 - Reconnaissant la nécessité urgente de se pencher sur les causes profondes de la pauvreté en prenant en considération le développement des ressources humaines, la protection de l'environnement et encourageant l'initiative privée,
- s'engage à prendre des mesures pour réduire la pauvreté, en ce qui concerne les couches vulnérables dont les femmes et les personnes handicapées afin de réduire le chômage, la migration rapide des populations et la désintégration des cellules familiales.
- 4 - Reconnaissant l'ampleur des risques et l'incidence croissante des catastrophes naturelles telles que les inondations, la sécheresse, les vents violents, les éruptions volcaniques qui inhibent nos efforts à promouvoir des conditions de vie durables pour tous dans notre pays,
- s'engage à formuler et à mettre en oeuvre, avec l'appui de la communauté internationale, des stratégies permettant de prévenir et de gérer les catastrophes naturelles et celles provoquées par l'homme.
- 5 - Reconnaissant le rôle effectif des femmes dans la planification, le financement, le développement et la gestion des établissements humains; les femmes devant par conséquent accéder équitablement aux ressources nécessaires, y compris la propriété foncière, immobilière le crédit et la tenure en milieu urbain et rural;

- Reconnaissant aussi que les besoins et les contributions des jeunes doivent être pris pleinement en compte dans le processus de développement des établissements humains, en vue d'assurer des conditions de vie saines dans les cités, les villes et les villages;

- S'engage à prendre pleinement en compte les besoins et les contributions des femmes et des jeunes dans le processus de développement des établissements humains.

6 - Reconnaissant que les villes sont des locomotives pour la croissance et le développement économique,

- s'engage à prendre des mesures et à lancer des actions spécifiques pour développer et entretenir des infrastructures urbaines efficaces.

- s'engage par ailleurs à établir et à mettre en oeuvre des programmes de renforcement des capacités institutionnelles au niveau local, à travers la formation et une assistance technique dans le domaine administratif et de la gestion financière, dans le but d'améliorer l'efficacité de la gestion urbaine.

- s'engage aussi à garantir aux Collectivités Locales une plus grande autonomie en matière de mobilisation des ressources et de gestion financière, tout en renforçant la capacité de contrôle des actes municipaux par le Gouvernement, pour garantir les équilibres sociaux de la communauté nationale tout entière.

7 - Reconnaissant le rôle actif des Organisations non Gouvernementales (ONG) et Organismes Communautaires (OC) dans la mise en oeuvre des programmes et projets liés au développement des établissements humains,

- s'engage à assurer leur reconnaissance juridique et un cadre propice à leur meilleur fonctionnement.

8 - Conscient du rôle indispensable de la communication dans le succès de toute initiative à travers l'adhésion des populations;

- Constatant le souci marqué du CNUEH pour l'implication effective des médias dans le déroulement de toutes les phases préparatoires au sommet des villes;

- Prenant en compte la volonté affirmée des pouvoirs publics de promouvoir au Cameroun une société de communication à l'aube du 21^e siècle;

- s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la diffusion la plus large possible grâce à un traitement approprié de l'information relative au développement des établissements humains dans l'esprit des résolutions du sommet mondial des villes de juin 1996 d'Istanbul en Turquie.

9 - Reconnaissant le rôle effectif du secteur privé en ce qui concerne le règlement de nombreux aspects des problèmes des établissements humains, particulièrement pour la mobilisation des terrains, leur aménagement, la mobilisation des financements, la production de logements etc...

- s'engage à encourager et à soutenir ce secteur en créant un partenariat effectif avec lui et un cadre légal, administratif et réglementaire qui facilite et améliore ses opérations, tout en lui permettant l'accès aux technologies appropriées.

10 - Considérant le caractère dualiste de son économie où coexiste un secteur moderne bien structuré dans sa gestion et son organisation, et un secteur non structuré (le secteur informel) qui se remarque de plus en plus à cause de son dynamisme en période de crise économique particulièrement pour les actions relatives aux établissements humains;

- s'engage à créer des instruments d'analyse appropriés pour asseoir les politiques et stratégies qui prennent en compte le secteur non structuré..

11 - Reconnaisant le besoin pressant de développer des institutions de recherche, des unités de production et de commercialisation de matériaux produits localement,

- s'engage à poursuivre les réformes, la révision des codes et des normes de construction de façon à faciliter la production industrielle et l'utilisation de ces matériaux;

- s'engage par ailleurs à réduire les coûts de construction pour améliorer l'accessibilité du logement, économiser les devises et faciliter l'accroissement du parc immobilier afin d'atteindre l'objectif d'un logement décent pour tous;

- et s'engage enfin à développer les mécanismes financiers indispensables en tant qu'instruments nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action global, à renforcer les mécanismes existants et en créer de nouveaux le cas échéant. L'appui des institutions internationales multilatérales et bilatérales sera d'une importance capitale dans cette entreprise;

- en appelle aux institutions et organisations régionales (OUA, CEA, BAD, SHELTER AFRIQUE, etc...) pour continuer à appuyer les pays africains et les aider après ISTANBUL pour le renforcement du programme de développement, l'amélioration des établissements humains et la création d'un institut régional de formation spécialisé dans les établissements humains.

V - 2 AUTORITES LOCALES CAMEROUNAISES:

Nous Autorités Locales Camerounaises,

Conscientes de la situation et des conditions des établissements humains aujourd'hui dans toutes leurs composantes (insuffisance de logements, manque d'entretien des infrastructures et équipements etc...);

Reconnaisant la nécessité d'un habitat décent et des établissements humains durables pour tous et surtout les pauvres et les groupes sociaux vulnérables;

Reconnaisant le rôle de locomotive des villes dans la croissance et le développement économique ;

Conscientes du rôle actif que doivent jouer les autorités locales dans ce processus ;

nous engageons à :

- Prendre des mesures en vue de promouvoir la tolérance mutuelle entre les différentes composantes sociologiques de nos collectivités.

- Prendre des mesures en vue de renforcer la tolérance mutuelle entre différentes composantes sociologiques de nos collectivités et lutter contre toute forme d'exclusion.

- Placer le logement social, la salubrité et la protection de l'environnement urbain au premier plan des priorités du développement économique et social de nos collectivités ;

- Mettre en place des mesures incitatives et aménager des infrastructures favorisant le développement du secteur privé moderne.

- Elaborer et veiller à l'application et au respect des documents d'urbanisme.

- Continuer à donner la priorité aux pratiques qui encouragent et favorisent la participation populaire dans la réalisation des objectifs pour les établissements humains;
- Aménager des espaces d'expression pour les ONG et les OC dans la mise en oeuvre des programmes et projets relatifs aux établissements humains.

V - 3 LE SECTEUR PRIVE CAMEROUNAIS

Reconnaissons la nécessité d'un habitat adéquat pour tous, de même que les établissements humains durables pour les citoyens pauvres et groupes sociaux vulnérables;

Conscients de notre contribution pour un développement sensible du secteur du logement et des établissements humains au Cameroun ;

Nous, secteur privé camerounais, nous nous engageons à :

- Explorer et à mobiliser toutes les ressources possibles sur les marchés nationaux et internationaux, pour appuyer le financement des filières production des logements et des matériaux durables, adaptés aux écosystèmes et accessibles au plus grand nombre;
- Appuyer l'émergence des institutions de financement à base communautaires, dans le but d'amener les services bancaires vers les populations et contribuer à une collecte plus large de l'épargne ainsi qu'à une distribution plus satisfaisante des crédits;
- Consolider le tissu économique en créant des unités de production des matériaux de construction de bonne qualité à des coûts accessibles au grand nombre, et permettant la création d'emplois.

V - 3 LES ONG CAMEROUNAISES

Nous Organisations non Gouvernementales groupées dans le cadre du séminaire national gouvernemental préparatoire à HABITAT II TENU DU 27 AU 28 Février 1996 à Yaoundé,

- Prenant en compte la situation des établissements humains ressortie dans les rapport des Organisations non Gouvernementales et du Gouvernement;

Conscients de la situation et des conditions des établissements humains dans toutes leurs composantes : état de pauvreté des populations, insuffisance de logement, des infrastructures et d'équipements;

Partant du principe que le partenariat requiert une connaissance claire de la manière dont chaque acteur peut contribuer au mieux au développement durable des établissements humains au Cameroun;

Nous engageons à :

- Appuyer et renforcer en partenariat avec les autres acteurs, les capacités d'organisation, de négociation des communautés de base;
- Soutenir et diffuser les initiatives de toutes sortes tendant à améliorer la situation des établissements humains tant en milieu urbain qu'en milieu rural;

- Promouvoir et vulgariser les meilleures pratiques en matière de développement humain durable (connues et techniquement éprouvées)
- Favoriser la collaboration et la concertation entre O.N.G. et O.C. pour une efficacité plus accrue;
- Renforcer notre expertise et nos capacités pour un soutien plus efficace aux initiatives de développement local;
- Travailler en partenariat avec le gouvernement, les organisations locales, les associations de base et le secteur privé pour la mise en oeuvre des recommandations de HABITAT II et du plan d'action national ;
- Aider à accroître les espaces d'expression populaire, de concertation et de dialogue au sein des communautés locales et entre acteurs dans le but de promouvoir une citoyenneté active;
- Associer les médias et les professionnels de la communication pour une large vulgarisation des recommandations de HABITAT II;
- Apporter notre savoir faire au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action national et du plan d'action mondial;
- Oeuvrer pour la mise en place d'un comité national de suivi et d'évaluation du plan national et du plan d'action mondial.

V - 4) - LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Nous représentants des institutions de recherche au Cameroun,

Conscients de la situation actuelle et des conditions des établissements humains dans notre pays;

Conscients de notre responsabilité à contribuer au développement et à l'amélioration des établissements humains;

Nous engageons à:

- Elaborer avec l'appui des pouvoirs publics et des institutions privées, des technologies adaptées au contexte socio-économique du Cameroun pour un réel développement des établissements humains;
- Diffuser les résultats obtenus sur les caractéristiques et le mode d'utilisation des matériaux produits localement dans le but de réduire leur coût de production;
- Contribuer à l'élaboration et à la révision des codes et documents d'urbanisme et de construction;
- Contribuer à la normalisation de tout ce qui a trait aux établissements humains en général, à savoir l'utilisation des matériaux de construction, les procédés de mise en oeuvre, les modèles rationnels de production, les méthodes éprouvées de réalisation des infrastructures et équipements, les rejets des déchets polluants et autres nuisances;
- Contribuer à une meilleure connaissance des phénomènes physiques, naturels et des phénomènes sociaux, susceptible d'aider à la définition des politiques, des stratégies et des

programmes plus adaptés pour un développement durable des établissements humains au Cameroun;

- Coopérer et échanger avec les institutions étrangères, en vue d'un appui en matière de recherche sur les établissements humains;

- Contribuer à l'observation des villes et à la mise en place d'une banque de données urbaines en vue d'un suivi permanent des indicateurs pertinents, qu'ils soient considérés comme principaux ou secondaires (complémentaires);

- Contribuer à l'élaboration des politiques d'information et de sensibilisation pour une meilleure gestion des établissements humains.

**D : COOPERATION ET ASSISTANCE
INTERNATIONALE**

PROGRAMME	ACTIVITES	ASSISTANCE SOLLICITEE
1 - Mise en oeuvre du plan d'action national	<ul style="list-style-type: none"> * Réajustement du Plan d'Action National après adoption du plan d'action global (HABITAT II) * Affiner les programmes d'activités * Mise en place des cellules d'exécution et de suivi de certaines activités * Appui aux administrations. 	Consultants CNUEH Consultants CNUEH Financement experts Financement équipements Assistance technique Séminaires, consultations, équipements, documentation
2 - Mise en place d'un Observatoire National	<ul style="list-style-type: none"> * Etude de faisabilité du projet * Collecte de données * Renforcement des structures * Couverture sous-régionale ou régionale 	Consultant et financement Financement Experts Financement équipements formation du personnel Financement et assistance technique
3 - Amélioration de l'accès aux divers services urbains et aux infrastructures de base.	<ul style="list-style-type: none"> * Mise au point des politiques tarifaires adaptées aux revenus des ménages. * Création de bornes fontaines dans les quartiers d'habitat spontané * réhabilitation de forages en milieu rural et développement de programmes de nouveaux forages * Extension des programmes d'électrification villageoise * Extension de téléphone rurale 	Consultants CTPD Financement Financement Financement Financement Financement

ANNEXES

PARTICIPANTS

A - COMMISSION NATIONALE DE SUPERVISION

- * **Président** : Son Excellence Monsieur **HAMADOU MOUSTAPHA**, Vice-Premier Ministre Chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- * **Membres** : - Son Excellence Madame **YAOU AISSATOU**, Ministre Chargé des Sociales et de la Condition Féminine ;
 - Son Excellence Monsieur **BAVA DJINGOER**, Ministre Chargé de l'Environnement et des Forêts ;
 - Son Excellence Monsieur **BELLO MBELLE**, Ministre Chargé des Mines, de l'Eau et de l'Energie ;
 - Son Excellence Monsieur **Justin NDIORO**, Ministre Chargé de l'Economie et des finances ;
 - Son Excellence Monsieur **ANTAR GASSAGAY**, Secrétaire d'Etat Secrétaire d'Etat à l'Administration Territoriale.
- * **Secrétaire de la Commission Nationale de Supervision** :
 - Monsieur **MBONDO KANGA Thomas**, Directeur de l'Architecture et de l'Habitat

B - CELLULE DE COORDINATION

- * **Président** : Son Excellence Monsieur **ZANGA Antoine**, Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme et à l'Habitat Chargé des Domaines.
- * **1er Vice-Président** : Monsieur **NKOUE NKONGO Maximin Paul**, Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- * **2e Vice-Président** : Monsieur **MBONDO KANGA Thomas**, Directeur de l'Architecture et de l'Habitat
- * **Rapporteur** : - Monsieur **MBWENTCHOU Jean Claude**, Sous-Directeur des Etudes et Programmes de la Direction de l'Architecture et de l'Habitat (MINUH), Coordonnateur général du secrétariat permanent de la cellule de Coordination.
- * **Membres** :- Monsieur **BELINGA Gilles Roger**, Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
 - Monsieur **NAAH ONDOUA Sylvestre**, Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier du Cameroun
 - Monsieur **MAMA FOU DA André**, Directeur de la Mission d'Aménagement et d'Equipe ment des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) ;
 - Monsieur **NOUNDJEU Faustin Clovis**, Directeur de l'Urbanisme (MINUH) ;
 - Madame **NKAMCHOR Emilia**, Chargée d'Etudes n° 1, représentant du MINASCOF ;

- Monsieur **NDOUMBE MANGA Samuel**, chargé d'Etudes N° 2, Représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine ;
- Monsieur **EKORONG A DONG Paul**, Diplomate. Chef de service de la Coopération Nord-Sud à caractère économique et Technique. Direction ONU et Coopération Multilatérale Ministère des relations Extérieures (MINREX)
- Monsieur **CHENDJOU YOUNDJJE Jean Hervé**, Inspecteur Général, Représentant du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie ;
- Monsieur **ETENDE NKODO Hippolite**, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat du Centre, Modérateur du Sous-Comité technique "Pauvreté" ;
- Madame **SIYAM SIWE Sylvie**, Présidente de l'ONG "PROTEGE", Modératrice du Sous-Comité Technique "Femmes et Groupes Sociaux Vulnérables" ;
- Madame **EBELLE Suzanne**, Chef de la Division Juridique du Secrétariat Général du MINUH ;
- Monsieur **ALAM Emmanuel**, Sous-Directeur des Statistiques de Démographiques et Sociales, MINEFI .
- Monsieur **MISSI Jean Paul**, Chargé d'Etudes n° 1 au Secrétariat Général du MINUH ;
- Monsieur **NEUGWA Joseph**, Chargé d'Etudes n° 1 de la Direction de l'Architecture et de l'Habitat du MINUH .
- Madame **KACKMANY Irène**, chargé d'Etudes n° 1 de la Direction de l'Urbanisme du MINUH ;
- Monsieur **NGALLE Walter**, Chef de service de la Promotion Immobilière MINUH ;
- Monsieur **ZE ONDOUA**, Chef de service de l'information du Secrétariat Général du MINUH
- Monsieur **ONGA NANA Maximilien**, Architecte d'Etudes n°1 auprès de la Sous-Direction des Etudes et Programmes (DAH/MINUH)
- Monsieur **AWUM Daniel**, Directeur de l'Aménagement du Territoire (MINAT)
- Monsieur **SADOU BOKI**, Sous Directeur DCPL/MINAT ;
- Monsieur **EYEFFA Théodore**, Secrétaire Général Adjoint de la Communauté urbaine de Yaoundé ;
- Monsieur **EYOG Vincent de Paul**, Directeur des Services Techniques de la Communauté urbaine de Douala ;
- Monsieur **EBOKEM FOMENKY**, Rédacteur en Chef en Langue Anglaise, CAMEROON TRIBUNE
- Monsieur **NGONO Antoine Marie**, Directeur Adjoint de l'Information Représentant de la Cameroon Radio Télévision (CRTV)

SAISIE INFORMATIQUE

- Mme MOTTO Bibiane
- Mme NOAH Denise

- M. EBALE BIDJA Emmanuel

D- DES SOUS-COMITES TECHNIQUES**D1) Sous-Comité Technique Chargé du LOGEMENT**

- * Modérateur : M. PETTANG Chrispin ; Enseignant - Chercheur ENSP Yaoundé.
- * Co-Modérateur : Col NCHANKOU ADAMOU ; MINDEF - Yaoundé.
- * Rapporteur : M. MAPOKO Henri ; SPI/SDEP/DAH
- * Co-Rapporteur : M. YISSIBI Dieudonné ; INATEC-Environnement

D2) Sous-Comité Technique chargé de l'ENVIRONNEMENT :

- * Modérateur : M. EBWELE Fils Leroy ; D/A - Environnement MINEF ;
- * Co-Modérateur : M. SAMBA Dieudonné ; SDTUI/MINMEE ;
- * Rapporteur : M. NGNIKAM Emmanuel ; SPML/SDEP/DAH
- * Co-Rapporteur : Mme TATSI Julienne ; MAETUR

D3) Sous-Comité Technique chargé de la GOUVERNANCE :

- * Modérateur : M. NYEKI Franklin ; DAT/MINAT
- * Co-Modérateur : M. MESSAL Francis ; DEN/MINTP
- * Rapporteur : M. SAIDOU NCHOUAT ; ST/SG/MINUH
- * Co-Rapporteur : M. KAYO SIKOMBE (Université de Yaoundé)

D-4 Sous-Comité technique chargé des RISQUES NATURELS ET CATASTROPHES :

- * Modérateur : M. HENGUE Paul ; MINEF/CCO/PNGE
- * Co-Modérateur : M. TCHUENTE Denis Bruno ; AFVP-Yaoundé
- * Rapporteur : M. NIMPA Charles ; SG/SDBLA/DAH
- * Co-Rapporteur : M. KAMDEM ; SDRU/DU/MINUH

D5) Sous-Comité Technique Chargé de la PAUVRETE

- * Modérateur : M. ETENDE NKODO Hyppolite ; Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat du Centre
- * Co-Modérateur : M. GWET Henri ; Enseignant-Chercheur : ENSP Yaoundé
- * Rapporteur : M. MVOGO Guy Marie Roger ; SCR/SDEP/DAH
- * Co-Rapporteur : M. MOTTO MALO J GUY ; OIED-Yaoundé

D6) Sous-Comité Technique Chargé des FEMMES ET DES GROUPES SOCIAUX VULNERABLES

- * Modératrice : Mme SIYAM SIWE Sylvie ; (ONG PROTEGE)
- * Co-Modératrice : Mme MUKAM Jeannette ; (ONG CAONG)
- * Rapporteur : Mme CHENDJOUO FAIROUZ ; MINUH/DAH/SDEP/SPML
- * Co-Rapporteur : Mme YIMBOU ; (ONG CEDAM-FPE) - MINAGRI

E - BUREAUX DES COMITES PROVINCIAUX**E - 1 Province de l' Adamaoua**

- Président : M. FAI YENGO Francis, Gouverneur de la province
- Vice-Président : M. BABA DJAOURO POUSSAM, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Rapporteurs : MM. - DONG Emmanuel B., Chef de Service Provincial de l'Architecture et l'Habitat.
- ELOM NGANE Didier, Chef de Service Provincial de l'Urbanisme.

E - 2 Province du Centre

- Président : M. OUMAROU KOUE, Gouverneur de la province.
- Vice-Président : M. ETENDE NKODO Hippolyte, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- Rapporteur: M. VOUNDI Jacquino, Service Provincial de l'Architecture et l'Habitat.

E - 3 Province de L'Ouest

- Président : M. NGANOU DJOUMESSI Emmanuel, Secrétaire Général de la Province.
- 1er Vice-Président : M. FOTSO KAMDEM Gabriel, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- 2e Vice-Président : M. TAGHO, Délégué Provincial de L'Environnement et des Forêts.
- Rapporteur: M. FOADING-KAMGA, Chef de Service Provincial de l'Architecture et l'Habitat.

E - 4 Province du Nord-Ouest

- Président : **M. NGALE KINGE Jacob**, Secrétaire Général de la province.
- 1er Vice-Président : **NDY CANISIUS TENDONG**, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- 2e Vice-Président : **M. NGWACHE Gilbert**, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts du Nord-Ouest.
- Rapporteurs : MM - **DJIAKOU Gilbert**, Chef de Service Provincial de l'Architecture et l'Habitat du Nord-Ouest.
 - **NJITA Joseph**, Chef de Service Provincial de l'Urbanisme du Nord -Ouest.

E - 5 Province du Littoral

- Président : **M. WUM NYOBE**, Secrétaire Général de la province du Littoral.
- 1er Vice-Président : **M. MAMOUDOU YOUSOUFA**, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat du Littoral.
- 2e Vice-Président : **M. MOUKOURI**, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts du Littoral .
- Rapporteur : - **M. FOUBA Gérémis**, Chef de Service Provincial de l'Architecture et l'Habitat du Littoral.

E - 6 Province du Nord

- Président : **M. KAMGA NGUEUNGA**, Secrétaire Général de la province du Nord
- 1er Vice-Président : **NFOMO MAZE Eugène**, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat du Nord.
- 2e Vice-Président : **KOULAGNA KOUTOU**, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts du Nord
- Rapporteurs : MM - **CHONGA NGANTOUE Bertin**, Chef de Service Provincial de l'Architecture et l'Habitat du Nord
 - **TCHATHOUANG Roger**, Chef de Service Provincial du Plan et des Programmes.
 - **MAMAT ZIBRINE**, Chef de Service Provincial de l'Environnement et des Forêts du Nord.

E - 7 Province du Sud-Ouest

- Président : **M. TENE Boniface**, Conseiller aux Affaires Juridiques et Financières.
- 1er Vice-Président : **Dr. TETU ACHA SIMON**, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat du Sud-Ouest.
- 2e Vice-Président : **M. NKWANYO Victor**, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts du Sud-Ouest.
- Rapporteur : . **M. TCHANGOU Joseph**, Chef de Service Provincial de l'Architecture et de l'Habitat.

E - 8 Province du Sud

- Président : M. MINELI ELOMO Bernard, Gouverneur de la Province du Sud.
- 1er Vice-Président : NGO'O ESSAM Jean Jacques, Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat du Sud.
- Rapporteur : M. ZOUBENG, Chef de Service Provincial de l'Architecture et de l'Habitat.

E - 9 Province de l'Est

- Président : M. MATIP MOMNOUGUI Robert, Secrétaire Général de la Province de l'Est.
- 1er Vice-Président : YAYA POUAMOU, Délégué Provincial de l'Architecture et de l'Habitat de l'Est.
- 2e Vice-Président : M. NGUENE TOLO Dieudonné, Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts de l'Est.
- Rapporteur : M. EYEBE Luc Zacharie, Service Provincial de l'Architecture et de l'Habitat des l'Est.

E - 7 Province de l'Extrême-Nord

- Président : le Gouverneur de la Province de l'Extrême-Nord.
- 1er Vice-Président : Le Délégué Provincial de l'Urbanisme et de l'Habitat de l'Extrême-Nord.
- 2e Vice-Président : Le Délégué Provincial de l'Environnement et des Forêts de l'Extrême-Nord.
- Rapporteur : Le Chef de Service Provincial de l'Architecture et de l'Habitat de l'Extrême-Nord.

SIGLES ET ABREVIATIONS

* AFA	- Agence Foncière d'Agglomération
* AN	- Assemblée Nationale
* BTP	- Bâtiments et Travaux Publics
* CAONG (ONG)	
* CEDAM-FPE	(ONG)
* CEFAM	- Centre de Formation d'Administration Communale
* CFC	- Crédit Foncier du Cameroun
* CIMENCAM	- Société des Cimenteries du Cameroun
* CNUEH	- Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains
* CRTV	- Cameroon Radio and Television
* CUD	- Communauté Urbaine de Douala
* CUY	- Communauté Urbaine Yaoundé
* DAH	- Direction de l'Architecture et de l'Habitat
* EBC	- Enquête Budget Consommation
* ENSP	- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
* ERA-CAMEROUN	- Environnement : Recherche - Action au Cameroun (ONG)
* FAFCAM	- Fédération des associations Féminines du Cameroun
* FEICOM	- Fonds d'Equipements et d'Intervention Communale
* FIMAC	- Fonds d'Investissements des Micro-Réalisations Agricoles et Communautaires
* FOCARFE	- Fondation Camerounaise pour une Action Rationalisée des Femmes sur l'Environnement
* GIC	- Groupes d'Initiatives Economiques
* GIE	- Groupes d'Initiatives Econoimiques
* GVS	- Groupes Sociaux Vulnérables
* HCR	- Haut Commissariat pour les Réfugiés
* INATEC- ENVIRONNEMENT	- Institut pour l'Assistance à la Protection et la Gestion Technique de l'Environnement
* MAETUR	- Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
* MAGZI	- Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
* MEAUSB	- Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallé Supérieure de la Bénoué
* MIDINA	- Mission de Développement Intégré des Monts Mandara
* MINAGRI	- Ministère de l'Agriculture

* MINASCOF	- Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine
* MINAT	- Ministère de l'Administration Territoriale
* MINCOM	- Ministère de la Communication
* MINDEF	- Ministère de la Défense
* MINDIC	- Ministère du Développement Industriel et Commercial
* MINEF	- Ministère de l'Environnement et des Forêts
* MINEFI	- Ministère de l'Economie et des Finances
* MINEPIA	- Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
* MINMEE	- Ministère des Mines, de l'Eaux et de l'Energie
* MINPAT	- Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire
* MINPTT	- Ministère des Poste et des Télécommunication
* MINREST	- Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
* MINSANTE	- Ministère de la Santé
* MINTP	- Ministère des Travaux Publics
* MINUH	- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
* OC	- Organisation Communautaire
* OIED	
* OMS	- Organisation Mondiale de la Santé
* ONG	- Organisation Non-Gouvernementale
* PIC	- Périmètre d'Intégration Cadastrale
* PME	- Petites et Moyennes Entreprises
* PNGE	- Plan National de Gestion de l'Environnement
* POS	- Plan d'occupation du Sol
* PR	- Présidence de la République
* PRODEC	- Programme de Développement Communautaire
* PROTEGE (ONG)	.
* SDEP	- Sous-Direction des Etudes et Programmes
* SIC	- Société Immobilière du Cameroun
* SIF	- Système d'Information Foncière
* SNEC	- Société Nationale des Eaux du Cameroun
* SONEL	- Société Nationale d'Electricité
* SOPECAM	- Société de Presse et d'Edition du Cameroun
* TEOM	- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
* VRD	- Voirie et Réseaux Divers

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 A.NGASSAM et ROUBAN, CAMEROUN, Un profil de pauvreté, Banque Mondiale 1994.
- 2 ACA/ONUDI, Etude de pré-investissement du projet de collecte des ordures ménagères dans la ville de Yaoundé, Etude établie pour le compte de la SNI 1994 86 pages.
- 3 Aloysius AJAB AMIN, Travail des enfants au Cameroun, analyse d'une situation (IPEC)
- 4 AMBEH, W.B, FAIRHEAD, J.D FRANCIS, D.J NNANGE, J.M and SOBA DJALLO : Seismicity of the mount Caameron region, West Africa Jour. African Earth Sci 1989 Vol 9. pour 1-7.
- 5 BALEPA M., FOTSO M. & BARRERE B., Enquête démographique et de santé Cameroun (EDSC) 1991, 2è RGPH et Macro International Inc., Décembre 1992, 287pour.
- 6 BANQUE MONDIALE, L'Afrique subsaharienne de la crise a une croissance durable , 1989
- 7 BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde 1995.
- 8 BANQUE MONDIALE, Rapport sur le Développement dans le monde. 1992
- 9 BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde. Infrastructure pour le développement. Banque Mondiale. 1994. 268pages
- 10 BONNAMOUR L., Evaluation rétrospective des investissements de la SOTUC, CCCE, Décembre 1991, 60pour. Hors annexes.
- 11 CAMEROUN, Des Faits et des chiffres. 1982-1992
- 12 CANEL P., Mécanismes de financement du développement urbain, Principes généraux et étude de cas au Cameroun, Paris, octobre 1989. 75 pages
- 13 CFD, le problème du ramassage des ordures ménagères à Yaoundé. Mai. 1993. 6p+8 p annexes.
- 14 CFD/Agence de Yaoundé, Etude opérationnelle de l'élimination des déchets solides de Yaoundé. Aide Mémoire, Paris Mars 1994, 15 pages.
- 15 CNUEH Habitat, Les femmes et les établissements humains, 1986
- 16 CNUEH Habitat, Les sols et les établissements humains Nairobi - Kenya 1984
- 17 CNUEH Habitat, Les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la femme Nations unies, 1985
- 18 CNUEH Habitat, Moyens de transports pour les zones d'habitat urbaines et rurales Nairobi, décembre 1982. (Banque Mondiale)
- 19 CNUEH, La participation communautaire à l'exécution de projets de trames d'accueil - Nairobi - Kenya, 1985
- 20 CNUEH, La participation des femmes aux projets de logements sociaux, Habitat 1986
- 21 CREPA/MINMEE, Technologies d'eau potable et d'assainissement à faible coût. Rapport scientifique et technique du séminaire tenu à yaoundé du 21 au 23 avril 1993. 68 pages.
- 22 CRETES, Objectifs et conséquences du programmes d'Ajustement Structurel au Cameroun, Fondation Friedrich Ebert, Décembre 1993 72 pages hors annexes.

- 23 Croissance des villes cotières d'Afrique de l'Ouest (programme de Développement municipal) - 1993.
- 24 CROIX ROUGE, Fédération internationale des Sociétés de la Croix rouge et du croissant rouge (1993) rapport sur les catastrophes dans le monde 1993. Genève Suisse.
- 25 DERUELLE, B MOREAU. C. Et NKONGUIN NSIFA E (1983) Sur la récente éruption du mont Cameroun (16 octobre 1982) C.R.A.S. Paris .t 296 N° 10 sér 2 POUR 807 - 812.
- 26 DIAL et DSCN, condition d'activité de la population de Yaoundé, juin 1993, 17 pages.
- 27 DIAL ET DSCN, le secteur informel à Yaoundé. Novembre 1993. 28 pages
- 28 Direction pour l'acquisition de terrain à usage public CNUEH - Nairobi 1985
- 29 E. NGNIKAM, P. VERMANDE, J.WETHE. Etude de la gestion et des traitements des déchets solides de Yaoundé. Juillet 1994 CUY3/FEICOM 320 pages
- 30 E. NGNIKAM, P. VERMANDE, J.WETHE. Etude de la gestion et des traitements des déchets solides de Douala. Décembre 1994 CUD/SNH 365 pages.
- 31 EBC in Banque Mondiale. 1983.
- 32 Enquête national sur la nutrition - 1982.
- 33 ENSP, Etude d'aménagement de la ville de Mbalmayo, tome 1: constat de la ville actuelle. Juin 1988. 111 pages.
- 34 ENSP, Etude de la gestion et des traitements des déchets solides de Douala, Etude commandée par la CUD et financée par le Ministère Français de la Coopération. Avril 1995, 340 pages.
- 35 ENSP, Etude de préféabilité : création d'une entreprise de gestion et de traitement des déchets urbains de Yaoundé. Novembre 1994. 131 pages hors annexes.
- 36 ENSP, Pour une meilleure maîtrise de la gestion urbaine : application à la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé III. juin 1992. 235 pages
- 37 Etude de protection environnementale du port de Douala, du cheval d'accès et des eaux cotières, version provisoire - 1993.
- 38 Etude du marché et des procédures foncières à Douala. MINUH 1990
- 39 FAFCAM. L'évolution de la camerounaise en chiffre, Yaoundé. 1994
- 40 FEICOM, Amélioration des finances communales par une redistribution des centimes additionnels communaux sur l'impôt sur le revenu " un meilleur mode de recouvrement des taxes communales directes, une nouvelle affectation de la taxe foncière " Mars 1993. 22 pages
- 41 FONDATION FRIEDRICH EBERT. La situation de l'environnement au Cameroun. 1992.
- 42 GROUPE HUIT, . BREEF . Gestion des projets urbains. Actes du séminaire de formation Yaoundé 1987.
- 43 GROUPE HUIT. BREEF, Banque Mondiale. Finances communales et perspectives de développement municipal au Cameroun. Rapport final. 1989. 575 pages.
- 44 GROUPE HUIT. BREEF, Manuel d'évaluation des projets communaux. Appui au CFC pour la mise en place d'un fonds de crédit municipal. 1992. Tome 1 162 pages, Tome 2 168 pages.
- 45 HABITAT II, Les déclaration adoptées au cours des réunions des Ministres Africains responsables des Etablissements Humains, Nairobi-Mars 1994. dakar-Octobre 1994, Kampala-Février 1995; Brazzaville-Avril 1995, Johannesburg-Octobre 1995

- 68 MINEF, Projet de politique et de plan énergétique pour le Cameroun, MINEF, 1990.
- 69 MINEF, Rapport sur l'environnement et le développement au Cameroun, sommet mondial de Rio, 158 pages.
- 70 MINEF, Rapport sur l'état de l'environnement de développement au Cameroun
- 71 MINEF, Résultats du séminaire de planification par objectif, Yaoundé, 1994
- 72 MINEFI, Rapport du Conseil National des Crédits, exercice 1993/1994.
- 73 MINEFI, République du Cameroun, Déclaration de stratégie et de relance économique, mai 1989, 87 pages.
- 74 MINEFI, Tableau de bord social du Cameroun, Yaoundé 1994.
- 75 MINEFI/DSCN, tableau de Bord Social du Cameroun, 1994, 26 pages.
- 76 MINPAT, DEMO 87 (Recensement de 1987)
- 77 MINPAT, Enquête budget-consommation auprès des ménages. Septembre 1983-septembre 1984. Principaux résultats sur les dépenses monétaires des ménages au Cameroun. Tome 2, février 1987, 62 pages.
- 78 MINPAT, Enquête démographique et de santé, Yaoundé 1991.
- 79 MINPAT, Enquête nationale budget-consommation auprès des ménages, Yaoundé 1984, Vol 1
- 80 MINPAT, Population, ressources et développement du Cameroun, Yaoundé 1987.
- 81 MINPAT, populations, ressources et développement du Cameroun, 1992
- 82 MINPAT, Rapport de synthèse sur les perspectives de développement à l'an 2000, Direction de la Planification, 1980
- 83 MINPAT, RGPH, Statistiques Démographiques de Yaoundé par quartier.
- 84 MINPAT, RGPH-(2ème), DEMO, 87, Volume II, Résultats bruts, Tme 12, Villes de Douala et de Yaoundé, Mai 1993, 226 pages.
- 85 MINPAT, Viè plan Quinquennat de développement économique, social et culturel 1986-1991, 325 pages.
- 86 MINPAT/DATE : Séminaire national sur la désertification, rapport final Maroua 1988.
- 87 MINPT/ONUDI, Plan directeur de développement des télécommunications 1990 - 2010.
- 88 MINUH, Analyse et diagnostic de la politique de l'habitat au Cameroun. - 1989
- 89 MINUH, Définition et mise en oeuvre de la nouvelle politique dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, 1993.
- 90 MINUH, Plan d'action cadastral - domaines. 1993.
- 91 MINUH, Rapport de la commission interministérielle sur l'enlèvement des ordures ménagères, août 1993. 72 pages.
- 92 MINUH, Rapport de la commission interministérielle sur l'enlèvement des ordures ménagères, sous commission "collecte, enlèvement et traitement" 43 pages.
- 93 MINUH, Rapport sur la préparation nationale à la deuxième Conférence mondiale sur les établissements humains, Yaoundé, Avril 1995

- 94 MINUH. Revue du secteur de l'environnement. MINUH - 1994.
- 95 MINUH. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Douala et différentes annexes. PUFAC 1983.
- 96 MINUH. SDAU de Yaoundé. Annexe infrastructures. juin 1982.
- 97 MINUH. SDAU de Yaoundé. Annexe socio-économique. juin 1982.
- 98 MINUH/BCDEOM. SDAU. Douala. 1981.
- 99 MINUH/BCEOM. SDAU. Yaoundé. 1981.
- 100 MINUH/URBAPLAN. Nouvelle politique de l'habitat. 1993
- 101 MINUH/URBAPLAN. Plan d'action urbanisme et habitat : nouveaux instruments pour la maîtrise de l'occupation des sols. 1993.
- 102 MINUH/URBAPLAN. Revue du secteur de l'environnement urbain. 1993.
- 103 MORIN/ S et PAHAI J : La catastrophe de Nyos. Cameroun (Rév. Géog Cameroun 1986 Vol 6 N° 2 81 - 105)
- 104 MUSKAUGR. Plan d'actions pour la sécurité routière au Cameroun. Rapport final. Oslo, septembre 1994. 84pour.
- 105 NATIONS UNIES. kit d'informations sur les règles des nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés. 1995
- 106 NATIONS UNIES. Plan d'action mondiale concernant les personnes handicapées (1983-1992) nation unies.
- 107 NEMKAM J-C : Les aspects socio économiques des risques naturels en relation avec les préoccupations environnementales. contribution aux études sectorielles du PNGE. MINEF, Yaoundé 1995.
- 108 NGABMEN H. créer des emplois pour les jeunes grâce à l'aménagement urbain. Cahier OCISCA n° 25. Septembre 1995. 30 pages.
- 109 NGASSAM J.. Cameroun. un profil de pauvreté. 1994
- 110 NGASSAM.A et ROUBAUD.F. Cameroun. Un profil de pauvreté. juin 1994 114pour.
- 111 NOISETTE et al. Analyse et diagnostic de la politique de l'habitat au Cameroun. Novembre 1989.
- 112 NSE. Fiche de risque Cameroun 1993. 2pour.
- 113 ONGA NANA Maximilien. Décentralisation et aménagement urbain intégré contribution à une nouvelle approche de l'urbanisme au Cameroun. Avant projet de thèse. Avril 1995.
- 114 PASIPU. Ateliers d'Architecture et d'urbanisme et Ingecopromex Cameroun. Plan d'Action à la stratégie d'Investissement Publics Urbains. Analyse préliminaire du système urbain et cadrage macro-économique. Rapport final. Document n° 3. Juillet 1994. 207pour Hors annexes
- 115 PNUD. Programme national de "Monitoring" du Développement humain durable. 1994
- 116 PNUD. Programme National de "Monotoring" du Développement humain durable. Novembre 1994.
- 117 PNUD. Rapport Mondial sur le développement humain 1994. Economica. Paris, 1994. 239pour.
- 118 PNUD. Rapport sur le Développement Humain au Cameroun 1993. Mai 1993. 124 pour hors annexes.

- 119 SOFRETU, Etude de l'organisation institutionnelle des transports urbains de Yaoundé et Douala, Mars 1994, 71pages..
- 120 SOGREAH/MINMEE, Schéma directeur d'assainissement de yaoundé 1993 126 pages
- 121 SOMMET DE LA TERRE, Un programme d'action, version pour le grand Public de l'Agenda 21, 1992
- 122 STATISTISCHES BUNDESAMT et EUROSTAT, Cameroun 1992, Luxembourg, 1994, 232 pages.
- 123 SYSTRA-SOFRETU-SOFRERAIL, Etude d'un cadre de développement des transports urbains au Cameroun, Rapport provisoire, 109pages hors annexes.
- 124 TAZIEFF H, FAIVRE-PIERRET, R. X. Et GUEN, F : Rapport conférence internationale sur la catastrophe de lac nyos, yaoundé 1987
- 125 TCHOUA, F : Les explosions magmato-phréatiques du Monoun. (Rév. Sci et Technique, MESRES, Yaoundé 1983 Vol pour3 N° 1-2 p87-97.
- 126 TEMDJIM R et TCHOPUA FCFA Cadre géologique de la région du Lac Nyos, Révu. Géographie Cameroun, 1991, Vol.10 pour32-39
- 127 TEMDJIM, Analyse du magantisme récent et des principes catastrophes naturelles connues au Cameroun avec leurs implications sur le plan environnemental. contribution au PNGE, MINEF, Yaoundé, 1995
- 128 UNDRO, Natural disaster and vulnerability Analysis, Genève, 1982
- 129 UNICEF, Analyse de la situation des enfants et des jeunes en République du Cameroun juin 1990..
- 130 UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995
- 131 URBA PLAN, Définition et mise en oeuvre de la nouvelle politique dans le secteur de l'urbanisation et de l'habitat, Mars 1993, 132pour hors annexes.
- 132 URBA PLAN, Définition et mise en oeuvre de la nouvelle politique de l'habitat, octobre 1993, 111pour hors annexes.
- 133 YANGO Jean, Densité et gestion de l'occu^pation des sols. Le cas de Douala. In les grandes villes d'Afrique de l'Ouest : organisation, utilisation et perception de l'espace urbain. Pp 163 - 185.
- 134 YANGO Jean, Elaboration du plan national de gestion de l'environnement au Cameroun. Diagnostic de la situation de l'environnement de la province du littoral. Analyse du secteur urbain. MINEF, juillet 1994.
- 135 ZOGNING A. , Les risques de catstrophes naturelles au Cameroun, rapport préparé dans le cadre de la Conférence Internationale sur le Lac Nyos, Yaoundé, Mars 1987.
- 136 REPUBLIQUE DU CAMEROUN. Commission de Refforme fiscale, REFORME FISCALE AU CAMEROUN : une reflexion collective sur la fiscalité de demain, *RAPPORT GENERAL*, Volume 1, Avril 1995
- 137 REPUBLIQUE DU CAMEROUN. Commission de Refforme fiscale, REFORME FISCALE AU CAMEROUN : une reflexion collective sur la fiscalité de demain, *PROJETS DE TEXTES*, Volume 2, Avril 1995
- 138 REPUBLIQUE DU CAMEROUN. Commission de Refforme fiscale, REFORME FISCALE AU CAMEROUN : une reflexion collective sur la fiscalité de demain, *RECOMMANDATIONS FINALES*, Volume 3, Avril 1995